

ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION



Rapport financier 2018

Conseil de Surveillance

Bernard JEANJEAN
Président

Brigitte JEANJEAN

Frédéric JEANJEAN

Vincent RIEU

Marie-Elisabeth PLANTADE

Pierre GUENANT

Jean-Marc LOUBIER

Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit
Représenté par Marie-Thérèse Mercier

KPMG
Représenté par Stéphane Orlando

Directoire

Antoine LECCIA
Président

Philippe JEANJEAN

Raymond PLANTADE

Censeurs

Agro Invest, représenté par Olivier Guize

Grands Crus Investissements, représenté par Christophe Blanchy et Cédric Fontaine

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 (dite Directive Transparence) qui impose aux sociétés cotées sur l'Eurolist Paris la diffusion par voie électronique d'un rapport financier annuel dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Sommaire

1. Attestation du Président du Directoire	4
2. Comptes annuels	5
3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	36
4. Comptes consolidés	41
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	91
6. Rapport de Gestion	96
7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	148
8. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	169

1. Attestation du Président du Directoire

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint-Félix de Lodez, le 30 avril 2019

Antoine Leccia,

Président du Directoire d'AdVini

2. Comptes annuels

Le Directoire a arrêté en date du 29 mars 2019 les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan – Actif

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 343 494	3 987 618	15 355 876	16 007 381
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	286 583		286 583	561 698
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 699 667	111 111	5 588 556	5 583 352
Constructions	13 556 745	9 831 195	3 725 549	3 689 401
Installations techniques, matériel, outillage	14 928 865	11 375 973	3 552 892	4 114 750
Autres immobilisations corporelles	7 053 503	5 602 816	1 450 688	1 659 335
Immobilisations en cours	206 638		206 638	31 698
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	55 448 903	930 031	54 518 872	52 822 992
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	4 475 373		4 475 373	4 390 377
Autres immobilisations financières	80 072		80 072	79 993
ACTIF IMMOBILISE	121 134 541	31 838 744	89 295 797	88 995 675
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	10 835 846	139 840	10 696 006	10 082 076
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	6 617 191		6 617 191	4 872 307
Marchandises	3 227 945	57 507	3 170 438	2 384 382
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	54 451 660	1 818 061	52 633 599	60 335 358
Autres créances	106 748 470	375 836	106 372 634	111 809 019
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 667 302		1 667 302	1 928 085
(dont actions propres : 1 474 370)				
Disponibilités	315 406		315 406	581 762
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	380 543		380 543	391 928
ACTIF CIRCULANT	184 244 365	2 391 245	181 853 120	192 384 916
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	3 803 303		3 803 303	2 284 253
TOTAL GENERAL	309 182 209	34 229 989	274 952 220	283 664 845

Bilan – Passif

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 30 827 152)	30 827 152	7 695 904
Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 645 314	41 609 710
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	769 590	766 324
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	10 947 173	10 947 173
Report à nouveau	1 440 766	380 993
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 140 356	2 596 258
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	436 952	412 580
CAPITAUX PROPRES	64 207 303	64 408 942
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	4 551 548	2 456 253
Provisions pour charges	4 113 255	4 113 255
PROVISIONS	8 664 803	6 569 508
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	136 243 036	134 231 588
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	3 924 536	7 459 542
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 809 225	53 537 798
Dettes fiscales et sociales	10 992 857	10 669 214
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	387	1 138
Autres dettes	5 941 676	6 572 946
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	201 911 718	212 472 226
Ecart de conversion passif	168 396	214 169
TOTAL GENERAL	274 952 220	283 664 845

Compte de résultat 1/2

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	3 253 704	2 111 957	5 365 661	5 258 330
Production vendue de biens	122 367 083	95 073 301	217 440 384	221 583 912
Production vendue de services	9 388 891	216 069	9 604 959	8 698 461
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	135 009 677	97 401 326	232 411 004	235 540 704
Production stockée			1 602 907	-925 105
Production immobilisée			51 986	138 269
Subventions d'exploitation			673 000	98 961
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 510 919	3 158 593
Autres produits			173 921	842 546
PRODUITS D'EXPLOITATION			237 423 737	238 853 967
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			120 290 020	121 335 683
Variation de stock (marchandises)			-553 722	-212 238
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			60 147 304	57 428 833
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-875 490	313 288
Autres achats et charges externes			34 469 229	34 875 185
Impôts, taxes et versements assimilés			2 875 264	2 768 399
Salaires et traitements			12 331 777	11 885 297
Charges sociales			4 403 896	5 725 708
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 014 811	2 681 933
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			416 639	873 500
Dotations aux provisions			315 000	66 609
Autres charges			1 306 583	2 282 514
CHARGES D'EXPLOITATION			238 141 312	240 024 710
RESULTAT D'EXPLOITATION			-717 575	-1 170 743
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			18 096	10 013
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			15	16
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			65 212	28 626
Autres intérêts et produits assimilés			3 360 063	3 997 346
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			2 819 489	214 824
Différences positives de change			729 603	694 886
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			317 538	-6 790
PRODUITS FINANCIERS			7 291 920	4 928 908
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			4 069 620	179 667
Intérêts et charges assimilées			1 048 712	938 099
Différences négatives de change			659 135	806 315
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			5 777 467	1 924 081
RESULTAT FINANCIER			1 514 453	3 004 827
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			814 974	1 844 097

Compte de résultat 2/2

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28 531	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	37 900	120 723
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	239	239
PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 670	120 962
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	667 681	365 900
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	122 899	100 317
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	373 645	94 921
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 164 225	561 138
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 097 555	-440 176
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	242 015	158 723
Impôts sur les bénéfices	-1 664 952	-1 351 060
TOTAL DES PRODUITS	244 800 423	243 913 850
TOTAL DES CHARGES	243 660 067	241 317 592
BENEFICE OU PERTE	1 140 356	2 596 258

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1. Introduction	11
Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice	11
Note 3. Événements postérieurs à la Clôture	11
Note 4. Règles et Méthodes Comptables	12
Note 5. Informations sur Bilan et Compte de Résultat	20
5.1. État de l'actif immobilisé	20
5.2. État des amortissements	21
5.3. État des Provisions et dépréciations	22
5.4. État des échéances, des créances et des dettes	23
5.5. Fonds commercial	24
5.6. Écart conversion/créances et dettes étrangères	24
5.7. Produits à recevoir	24
5.8. Charges à payer	25
5.9. Charges et produits constatés d'avance	26
5.10. Composition du capital social	26
5.11. Variation des capitaux propres	26
5.12. Affectation des résultats soumise à l'Assemblée Générale	27
5.13. Ventilation du Chiffre d'Affaires	27
5.14. Quote-part résultats sur Opération en commun	27
5.15. Charges et Produits exceptionnels	28
5.16. Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices	28
Note 6. Engagements financiers et Autres informations	29
6.1. Crédit-Bail	29
6.2. Engagements financiers donnés et reçus	30
6.3. Dettes garanties par des sûretés réelles	30
6.4. Instruments financiers dérivés	31
6.5. Situation latente ou différée	32
6.6. Effectif Moyen	32
6.7. Identité société Mère consolidant la société	33
6.8. Liste des filiales et participations	33
6.9. Incidence évaluations fiscales dérogatoires	35

Note 1. Introduction

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 274 952 220 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 232 411 004 €, et dégageant un résultat de 1 140 356 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Reprise de 100% de la SCEA DE LANDEYRAN

Rachats des parts sociales en mars 2018 de ma SCEA de Landeyran

Le capital est détenu à 100% par Advini.

Le 21 décembre 2018, acquisition de 45% des parts de la SAS PRODEGUSTATION

Ce qui porte à 65% la participation d'Advini dans la SAS PRODEGUSTATION.

Note 3. Évènements postérieurs à la clôture

Néant

Note 4. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GÉNÉRALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

DÉROGATIONS

Néant.

PERMANENCE DES MÉTHODES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	10 343 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.

Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.

Au 31 décembre 2018, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

ÉVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Install. techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agents	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale/participation détenue à la date d'inventaire et des perspectives d'évolution de cette société.

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CRÉANCES IMMOBILISÉES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ÉVALUATION DES MATIÈRES ET MARCHANDISES

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période. A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

ACHATS

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

ÉVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

ÉVALUATION DES CRÉANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ÉCHANGEABLES

Néant.

ÉVALUATION DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Le total des actions auto-détenues au 31/12/18 est de 86.260 pour une valeur de 1.665.458€. Le cours moyen de ces actions est de 19€31.

DÉPRÉCIATION DES VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIÈRES

Désignation	Quantité	Montant
Actions Propres	79 320	1 472 525
Contrat de liquidité	6 940	192 933

soit 86.260 actions pour 1.665.458 €.

DISPONIBILITÉS EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITÉS EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant.

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT

Au titre de l'année 2018, aucune subvention n'a été perçue.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 107 533€ de participation et 0€ d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux », et se présentent de la manière suivante :

- Taux d'actualisation	1.57%
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié	65 ans*
- Turn-over par tranche d'âge	0 à 10%
- Taux de progression des salaires	1%
- Taux de charges sociales	45 à 50%

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 1 295K€ au 31 décembre 2018 contre 1 252K€ en 2017.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

-Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2018, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Rigal, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Advini Patrimoine et Clos de l'Oratoire.

Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenues au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.

-Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 33.33% avec 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal.

-Un emprunt est assorti de ratios basés sur les comptes annuels. Les ratios concernés sont le maintien de la situation nette à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 31/12/2017, les fonds propres /dettes à moyen et long terme, l'endettement net /situation nette. Les ratios sont respectés au 31/12/18, à l'exception d'un des critères. Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, Advini serait amené à rembourser par anticipation l'encours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs, le solde de l'emprunt concerné est de 76 k€.

-La rémunération des membres du conseil de surveillance, du directoire, et de la direction générale s'élève à 1.282 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.405K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2018. Il n'existe pas de stock-options.

-Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 avait déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 avait délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui serait nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Le nombre des actions attribuées gratuitement, pour 2014, a été de 40 000 actions.

Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions ci-dessus mentionnées (1 229 actions non attribuées).

Les critères de performance ayant été partiellement atteints pour l'année 2016, 5 000 actions ont été attribuées au titre de ce plan.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de chaque année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

L'ensemble des critères du plan concernant le Président du directoire, également approuvé par le conseil de surveillance du 29 août 2014, a été rempli, et a donné lieu à l'attribution de 83 000 actions gratuites.

Les actions gratuites qui seront attribuées dans le cadre de ce plan seront des actions existantes préalablement rachetées par AdVini; dans ce cas, il doit donc être comptabilisé dans les comptes sociaux une provision correspondant au produit du coût d'entrée des actions et du nombre d'actions estimées.

-Au 31 décembre 2017, le capital était composé de 3 847 952 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 41 610 milliers d'euros.

L'assemblée générale du 14 juin 2018 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.41 € par action, soit 1 578 K€, (contre 0.41 € au titre de la distribution du résultat de l'exercice 2016, soit 1.575K€) et a offert aux actionnaires le choix d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2017. Le prix d'émission des actions nouvelles était fixé à 30.66 euros et le délai de souscription était fixé jusqu'au 13 juillet 2018. Le 28 août 2018, le directoire a constaté que, suite à l'offre de paiement du dividende 2017 en actions, 5 442 actions nouvelles de 8 euros chacune émises pour un montant de 30.66 euros ont été souscrites, représentant ainsi une augmentation de capital de 43 536 euros et une prime d'émission de 123 316 euros.

-Au 31 décembre 2018, le capital est ainsi composé de 3 853 394 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 645 milliers d'euros.

- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et deux membres du Directoire.

- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.

- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.

- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture.

S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement:

Le Groupe Advini mène une politique résolument orientée vers l'innovation (produits, contenants, packaging...).

Une équipe recherche-développement a été constituée afin d'anticiper les modes de consommation de demain.

Les sociétés du groupe, dont la SA ADVINI, participent activement à cette politique.

- Conformément à l'avis de l'ANC (Autorité des Normes Comptables), le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel. Ce crédit d'impôt a permis à Advini le financement de l'amélioration de sa compétitivité, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de son fonds de roulement.

Note 5. Informations sur le bilan et le compte de résultat

5.1 Etat de l'actif immobilisé

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 308 082		889 808
Terrains	5 692 898		6 769
Dont composants			
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 228 192		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	5 896 078		428 612
Install. techniques, matériel et outillage ind.	14 648 000		281 825
Installations générales, agenc., aménag.	4 716 213		159 019
Matériel de transport	17 409		8 750
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 715 881		122 150
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	31 698		174 940
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 963 298		1 182 065
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	53 753 023		1 815 006
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	4 470 370		85 075
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	58 244 401		1 900 081
TOTAL GENERAL	118 515 781		3 971 954

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	534 123		19 663 768	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui			7 228 192	
Constructions, installations générales, agenc.		13 066	6 311 624	
Installations techn., matériel et outillages ind.		960	14 928 865	
Installations générales, agencements divers		4 532	4 870 701	
Matériel de transport			26 159	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		681 388	2 156 643	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			206 638	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		699 945	41 445 417	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		119 126	55 448 903	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières			4 555 446	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		119 126	60 025 356	
TOTAL GENERAL	534 123	819 072	121 134 541	

5.2 Etat des amortissements

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 705 312	1 282 306		3 987 618
Terrains	109 546	1 565		111 111
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	5 253 188	233 418		5 486 606
Constructions installations générales, agenc., aménag.	4 181 681	159 046	13 066	4 327 660
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 533 250	842 803	80	11 375 973
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 672 825	277 688	4 532	3 945 982
Matériel de transport	14 099	1 803		15 902
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 103 245	216 182	678 495	1 640 932
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 884 763	1 732 505	696 172	26 921 095
TOTAL GENERAL	28 590 075	3 014 811	696 172	30 908 713

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	24 612			239			24 372
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.	24 612			239			24 372
Acquis. titre							
TOTAL	24 612			239			24 372

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

5.3 Etat des provisions et dépréciations

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	412 580	24 612	239	436 952
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	412 580	24 612	239	436 952
Provisions pour litiges	160 000	646 033	105 833	700 200
Provisions pour garanties données aux clients	12 000	18 000		30 000
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	2 284 253	4 069 620	2 532 525	3 821 348
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	4 071 088			4 071 088
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	42 167			42 167
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	6 569 508	4 733 653	2 638 358	8 664 803
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	930 031			930 031
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	310 097	192 010	304 760	197 347
Dépréciations comptes clients	1 781 043	224 630	187 611	1 818 061
Autres dépréciations	662 800		286 964	375 836
DEPRECIATIONS	3 683 971	416 640	779 335	3 321 276
TOTAL GENERAL	10 666 059	5 174 904	3 417 932	12 423 031
Dotations et reprises d'exploitation		731 640	598 204	
Dotations et reprises financières		4 069 620	2 819 489	
Dotations et reprises exceptionnelles		373 645	239	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

5.4 Etat des échéances des créances et dettes

Exprimé en €

ETAT DES CREANCES		Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts		4 475 373	3 178 004	1 297 369
Autres immobilisations financières		80 072	80 072	
Clients douteux ou litigieux		1 476 341	1 476 341	
Autres créances clients		52 975 319	52 975 319	
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		33 852	33 852	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		29 749	29 749	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices		1 341 316	1 341 316	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée		1 712 791	1 712 791	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés				
Etat, autres collectivités : créances diverses		2 162 838	2 162 838	
Groupe et associés		98 226 167	98 226 167	
Débiteurs divers		3 241 757	3 241 757	
Charges constatées d'avance		380 543	380 543	
TOTAL GENERAL		166 136 119	164 838 750	1 297 369
Montant des prêts accordés en cours d'exercice		627 928		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice		413 948		
Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES		Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine		103 260 840	103 260 840		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine		32 982 196	7 569 918	23 931 549	1 480 729
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		44 809 225	44 809 225		
Personnel et comptes rattachés		2 192 335	2 192 335		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		3 176 289	3 176 289		
Etat : impôt sur les bénéfices					
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		1 711 905	1 711 905		
Etat : obligations cautionnées					
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		3 912 327	3 912 327		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		387	387		
Groupe et associés		3 924 536	3 924 536		
Autres dettes		5 941 676	5 941 676		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL GENERAL		201 911 718	176 499 440	23 931 549	1 480 729
Emprunts souscrits en cours d'exercice		5 535 900			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		7 448 962			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés					

5.5 Eléments du fonds commercial

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	
ASPIRAN CERESSOU	22 861	
Le fonds commercial n'est pas déprécié		
TOTAL	33 691	

5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes

Exprimé en €

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	3 803 303		3 821 348	168 396
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	3 803 303		3 821 348	168 396

5-7 Produits à recevoir

Exprimé en €

Libellé	31/12/2018
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	234 230
CLT FAE	453 531
CLT FAE CENTRAL	34 121
ETAT SUBV.À REC	1 747 556
ETAT PRODU	415 282
DIV. PRODS À R	99 695
PAR ASSUR CREDIT	47 400
TOTAL AUTRES CREANCES	3 031 815
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	3 031 815

5-8 Charges à payer

Exprimé en €

Libellé	31/12/2018
DIVERS CHARGES A PAYER	280 344
PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES EXPORT	1 616 661
PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES GD	1 844 020
PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES TRAD	463 412
PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES LOCAL	71 847
COMMISSIONS AGENTS	648 767
BUDGET MARKETING	87 490
PROVISION PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES	103 854
DETTES SOCIALES	3 037 176
DETTES FISCALES	978 278
INTERETS COURUS	98 418
FOURNISSEURS FNP	5 497 597
TOTAL CHARGES A PAYER	14 707 864
	14 707 864

5-9 Charges et produits constatées d'avance

Exprimé en €

Libellé	31/12/2018
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	380 543
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	380 543

5-10 Composition du capital social

Exprimé en €

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 853 394	5 442		8

5-11 Variation des capitaux propres

Exprimé en €

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		64 408 942
Distributions sur résultats antérieurs		1 533 219
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		62 875 723
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		23 131 248
Variations des primes liées au capital	22 964 396	
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		24 372
Autres variations		
Résultat de l'exercice		1 140 356
SOLDE		1 331 580
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		64 207 303

5-12 Affectation des résultats soumise à l'AG

Exprimé en €

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	1 440 766
Résultat de l'exercice	1 140 356
TOTAL	2 581 121

2 - Affectations	Montant
Réserve légale	57 018
Dividendes	1 299 010
Report à nouveau	1 225 094
TOTAL	2 581 121

5-13 Ventilation du chiffre d'affaires

Exprimé en €

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017	%
VENTES VINS BOUTEILLES	123 206 930	95 137 056	218 343 986	222 204 141	-1,74 %
VENTES VINS VRAC	2 414 726	2 047 332	4 462 058	4 638 101	-3,80 %
PRESTATIONS	9 388 891	216 069	9 604 960	8 698 461	10,42 %
TOTAL	135 010 547	97 400 457	232 411 004	235 540 703	-1,33 %

5-14 Quote-part résultat sur opérations en commun

Exprimé en €

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	21 144	18 096
TOTAL	21 144	18 096

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

5-15 Charges et produits exceptionnels

Exprimé en €

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Amendes et pénalités	16 323	671
Rappel d'impôts	271 421	671
Autres charges exceptionnelles	379 937	671
Valeur nette comptable immobilisations corporelles cédées	3 773	675
Valeur nette comptable immobilisations financières cédées	119 126	675
Dotation amortissement dérogatoire	24 612	687
Dotation provision exceptionnelle	349 033	687
TOTAL	1 164 225	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Autres produits exceptionnels	28 530	771
Produits cession immobilisations financières	37 900	775
Reprise amortissement dérogatoire	239	787
TOTAL	66 669	

5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Exprimé en €

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	814 974	-1 299 100	2 114 074
Résultat exceptionnel à court terme	-1 097 554	-365 851	-731 703
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-242 015		-242 015
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	-524 595	-1 664 951	1 140 356

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 crédit-bail

Exprimé en €

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			82 209	1 426	83 635
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			82 209	357	82 566
Exercice en cours				1 069	1 069
TOTAL			82 209	1 426	83 635
VALEUR NETTE					
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			82 177		82 177
Exercice en cours			6 479	1 089	7 568
TOTAL			88 656	1 089	89 745
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			1 410	545	1 955
A plus d'un an et moins de 5 ans					
A plus de cinq ans					
TOTAL			1 410	545	1 955
VALEUR RESIDUELLE			197		197
Montant pris en charge ds exerc.			6 479	1 089	7 568

6.2 Engagements financiers donnés et reçus

Exprimé en €

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS BANCAIRES	25 814 494		25 814 494			
AUTRES GARANTIES BANCAIRES	730 980					730 980
TOTAL	26 545 474		25 814 494			730 980
Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	16 400 488					16 400 488
TOTAL	16 400 488					16 400 488

6.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

Exprimé en €

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	15 405 183
Nantissement Fonds de commerce	
Nantissement Titres et Instruments financiers	15 405 183
TOTAL	15 405 183

6.4 Instruments financiers

Exprimé en €

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/18	Valeur de marché 31/12/17	écart de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	63 000	-106	-75	-31
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	0	0	-9	9
Total des instruments dérivés sur risque de taux	63 000	-106	-84	-22

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/18	Valeur de marché 31/12/17	écart de juste valeur
Vente à terme	2 348	33	25	7
Options de change achats		0	0	0
Options de change vente		0	0	0
Total des instruments dérivés sur risque de change	2 348	33	25	7

6.5 Situation fiscale différée et latente

Exprimé en €

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	145 651
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	145 651
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	535 626
Participation des salariés	44 828
Autres	80 865
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	661 319
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-515 668
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

6.6 Effectif moyen

Exprimé en €

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	87	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	62	
EMPLOYES ET OUVRIERS	136	
TOTAL	286	

6.7 Identité société mère consolidant la société

Exprimé en €

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	42,80 %

6.8 Filiales et participations

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
IMPRESSION DE L'ENCLOS	40 000	100,	770 172		3 341 167
Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	1 574 175		770 172		130 641
TRANSPORTS LODEZIENS	304 898	99,95	303 373		4 113 161
Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	1 033 635		303 373		66 275
SCI ADVINI PATRIMOINE	16 000	100,	458 101	789 180	529 017
Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	1 840 854		458 101		1 290 066
SCEA MAS DE PIVE	480 032	99,99	784 897	571 562	582 505
Vauvert RCS 379 209 547	949 348		784 897		162 356
SCEA FENOUILLET	543 616	99,97	543 536	1 143 710	485 394
Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	253 464		543 536		(153 192)
ECOLE DES VINS ADVINI	10 000	100,	10 000	23 896	328 242
Saint Felix RCS 817 974 967	(185 649)		10 000		(116 533)
SARL MAS DE LUNES	1 655 568	100,	271 224	1 713 621	597 554
Aumelas RCS 422 841 163	284 307		271 224		32 841
SAS MATPRO	100 000	75,	75 000	142 044	265 912
Saint Felix RCS 829 190 776	(22 982)		75 000		(98 101)
EURL VIGNOBLES EN VOL	30 000	100,	30 000	29 796	318 011
Saint Félix RCS 834 020 067	43 713		30 000		13 713
SCEA DE LANDEYRAN	1 000	100,	1 000	224 636	169 858
Saint Félix RCS 788 724 656	40 977		1 000		39 977
SAS PRODEGUSTATION	10 000	65,	1 816 006		648 225
Paris RCS 447 632 928	177 909		1 816 006		166 909
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SELECT VINS ADVINI	64	50,	37	82 732	477 143
Montreal Quebec	(3 024)		37		(107 961)
SAS AMP MEDOC	14 250 826	13,68	1 865 083		962 420
Begadan RCS 428 858 369	10 874 892		1 865 083		368 354
AUTRES PARTICIPATIONS					

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
GASSIER SAS Puylobier RCS 452 421 514	150 000 3 149 521	100,	150 000 150 000	1 548 832	17 641 663 167 277
ADVINI USA San Francisco USA	4 982 974 1 703 038	100,	2 727 110 1 847 079		2 309 504 84 194
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 41 144	50,	10 000 10 000		142 513 21 144
OGIER Chateauneuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 566 595	100,	1 427 605 1 427 605	8 669 326	31 107 685 844 109
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 4 313 177	100,	7 000 000 7 000 000	4 731 208	2 449 893 (706 552)
RIGAL Parnac RCS 324 378 058	240 000 1 856 636	100,	3 804 271 3 804 271		6 846 992 141 140
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	3 400 000 1 693 237	100,	3 400 000 3 400 000	25 475 539	34 195 725 (1 812 458)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 5 510 224	66,67	3 883 600 3 883 600	1 170 000	9 706 766 119 809
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 6 814 042	100,	18 186 036 18 186 036	8 787 874	14 651 493 (181 218)
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 7 572 693	100,	2 499 810 2 499 810		10 489 865 1 055 965
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 573 145)	100,		664 590	257 266 2 309
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	485 266 7 798 414	100,	485 253 485 253	19 063 697	15 191 990 260 543
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	657 358 (741 884)	100,	394 320 394 320		17 371 (257 542)
ADVINI UK Londres GB	89 435 738 594	100,	122 553 122 553		791 167 488 280
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (538 860)	100,	40 000 40 000	623 002	305 895 (252 660)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (276 108)	99,	19 800 19 800	1 005 061	617 510 (55 692)
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCE) Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (159 161)	99,	19 800 19 800	935 865	408 394 (112 796)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 825 235	50,5	397 944 397 944	139 694	89 722 23 778
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 906 527	62,5	3 097 001 3 097 001	627 388	4 955 299 (345 687)
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 115 30 661	100,	1 043 1 043		419 603 (51 525)
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 86 087	52,	882 683 882 683	1 555 252	267 382 (14 520)
ADVINI AB SUEDE	4 876 305 561	100,	5 333 5 333		320 352 100 054
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 43 518	99,	9 900 9 900	58 943	50 072 12 285

6.9 Incidence évaluations fiscales dérogatoires

Exprimé en €

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			1 140 356
Impôt sur les bénéfices			-1 664 952
RESULTAT AVANT IMPOT			-524 596
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	24 611	239	24 372
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	24 611	239	24 372
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-500 224

3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

KPMG AUDIT SUD-EST
480, avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 08
S.A.S. au capital de € 200.000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
1025, rue Henri Becquerel
CS 39520
34961 Montpellier Cedex 2
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AdVini S.A.

Siège social : Chemin de Rolland - 34725 - Saint Félix de Lodez
Capital social : €.30 827 152

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société AdVini S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AdVini S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation

Risque Identifié

Au 31 décembre 2018, les titres de participation s'élèvent à K€ 54.519.

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute.

Cette valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale ou participation détenue et de ses perspectives d'évolution.

Une erreur dans la détermination des perspectives d'évolution de la filiale ou de la participation détenue conduirait à une mauvaise appréciation de la valeur recouvrable des titres de participation.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation par la direction de la valeur actuelle.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- examiner les hypothèses opérationnelles retenues par la direction sous tendant l'établissement des perspectives d'activités et de résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché compte tenu de l'environnement économique ;
- analyser les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation avec les hypothèses de marché sous-jacente ;
- étudier la sensibilité de la valeur actuelle aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs actuelles retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par vos assemblées générales du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Marseille, le 30 avril 2019

Montpellier, le 30 avril 2019

Stéphane Orlando

Marie-Thérèse Mercier

4. Comptes consolidés

Le Directoire a arrêté en date du 29 mars 2019, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Compte de résultat

Etat du Résultat global

Etat de la situation financière

Tableau de flux de trésorerie

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux états financiers

Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31-déc-18	31-déc-17
Chiffre d'affaires	5	257 089	249 964
Achats consommés		-160 807	-153 806
Charges de personnel	6	-41 040	-40 193
Charges externes		-37 374	-36 541
Impôts et taxes		-5 166	-4 807
Dotations aux amortissements	7,8	-10 281	-8 711
Dotations aux dépréciations	9	-589	-1 239
Autres produits opérationnels	10	6 954	1 463
Autres charges opérationnelles	10	-2 512	-1 315
Résultat opérationnel		6 274	4 815
Quote part des sociétés mises en équivalence		78	-75
Résultat opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE		6 352	4 740
Coût de l'endettement financier brut		-1 938	-1 425
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		65	22
Coût de l'endettement financier net		-1 873	-1 403
Autres produits financiers	11	69	208
Autres charges financières	11	-58	-242
Charge d'impôt	12	-28	965
Résultat net des activités poursuivies		4 462	4 268
Résultat net d'impôt des activités arrêtées			
Résultat net		4 462	4 268
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		-9	25
Résultat net - Part du groupe		4 471	4 243
Résultats par action en euros (part du groupe) :	13		
- de base pour le résultat net		1,19	1,14
- dilué pour le résultat net		1,19	1,13

Etat du Résultat global

en milliers d'euros	31-déc.-18	31-déc.-17
Résultat net	4 462	4 268
Variation des hypothèses actuarielles indemnité de départ à la retraite	84	
Effet d'impôt différé sur indemnités de départ à la retraite	-23	
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat	60	
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-16	270
Effet d'impôt différé sur instrument de couverture		
Ecart de conversion	-2 266	-856
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	-2 282	-585
Autres éléments du résultat global	-2 222	-585
RESULTAT GLOBAL	2 240	3 682
dont part groupe	2 634	3 702
dont part des tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	-395	-19

Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31-déc-18	31-déc-17
Goodwill	14	7 862	5 355
Immobilisations incorporelles	7	39 261	38 252
Immobilisations corporelles	8	129 260	124 887
Participations dans des entreprises associées	16	2 692	2 570
Autres actifs financiers non courants	17	824	578
Impôts différés actifs	12	2 191	2 543
Actifs non courants		182 090	174 186
Stocks	18	118 645	111 504
Clients	19	56 528	61 227
Autres créances	20	18 973	22 462
Actifs d'impôts exigibles	20	1 584	1 627
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	8 081	4 119
Actifs détenus en vue de la vente à la vente		-	-
Actifs courants		203 811	200 939
TOTAL ACTIF		385 901	375 124
Capital émis	22	30 827	7 696
Primes d'émission		18 625	41 610
Réserves		42 895	41 429
Résultat Part du Groupe		4 471	4 243
Capitaux propres Part du Groupe	22	96 818	94 977
Intérêts Minoritaires		7 373	5 042
Capitaux propres	22	104 191	100 019
Dettes financières	23	52 888	52 606
Passifs d'impôts différés	12	14 825	16 091
Provisions part non courante	9	2 127	2 099
Passifs non courants		69 840	70 796
Dettes financières - part à moins d'un an	23	125 902	119 467
Dettes d'impôt exigible		401	727
Fournisseurs et comptes rattachés		49 749	50 216
Provisions part courante	9	1 448	787
Autres passifs courants	27	34 371	33 113
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés		-	0
Passifs courants		211 870	204 310
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		385 901	375 124

Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	Notes	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net consolidé		4 462	4 268
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant) *	7,8,9	10 624	8 539
Autres produits et charges calculés		-628	47
Plus ou moins values de cessions	7,8	-3 852	-268
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-78	75
- Dividendes (titres non consolidés)		-3	-78
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		10 525	12 583
Coût de l'endettement financier net	11	1 934	1 443
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	12	28	-965
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		12 487	13 060
Impôts versés		-321	-1 711
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		3 852	-9 216
Flux net de trésorerie généré par l'activité		16 019	2 133
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	7,8	-12 176	-14 989
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,8	6 655	1 280
Décaissements liés aux investissements financiers non courants		-33	17
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants			9
- Dividendes (titres non consolidés)		74	78
Variation nette des prêts et créances	17	7	13
Incidence des variations de périmètre	4	-8 119	-2 928
Cession de filiales et autres unités de production			
Subventions d'investissement encaissées			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-13 592	-16 519
Achats et ventes d'actions propres	22	-236	-53
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	22		
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales		332	25
Dividendes payés au cours de l'exercice			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	22	-1 377	-1 022
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées			
Rachat de minoritaires	3		
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	23	13 341	16 145
Remboursement d'emprunts	23	-15 433	-15 162
Intérêt financiers nets versés	11	-1 936	-1 453
Autres flux liés aux opérations de financement			574
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-5 308	-946
Incidence des variations des cours des devises		-81	-45
Variation de trésorerie		-2 962	-15 377
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		-100 712	-85 335
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		-103 675	-100 712

* Les dotations nettes aux amortissements et provisions comprennent un Badwill de 317 ke à la clôture 2018 contre un badwill de 97 ke à la clôture 2017.

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

en milliers d'euros	31-déc-18
Stock	-2 762
Clients	6 749
Fournisseurs	-3 023
Autres créances et dettes	2 889
Variation du BFR	3 852

La variation positive du BFR s'explique principalement par une amélioration du poste clients et un effet favorable des autres créances et dettes.

Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réévaluation	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres Groupe	Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres
au 31/12/2016	7 663	41 094		-1 516	44 997	92 237	4 999	97 236
Résultat net					4 243	4 243	25	4 268
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-541	-541	-45	-585
Résultat global					3 702	3 702	-19	3 682
Augmentation de capital ADVINI SA						0		0
Palements fondés sur des actions					38	38		38
Opérations sur titres auto détenus				-53		-53		-53
Dividendes versés					-1 575	-1 575		-1 575
Dividendes versés en actions	34	516				550	-4	546
Variation de périmètre					7	7	110	116
Autres					71	71	-43	27
au 31/12/2017	7 696	41 609		-1 569	47 239	94 977	5 042	100 018
Résultat net					4 471	4 471	-9	4 462
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-1 836	-1 836	-385	-2 222
Résultat global	0	0		0	2 635	2 635	-395	2 240
Augmentation de capital ADVINI SA	23 088	-23 088				-0		-0
Palements fondés sur des actions					48	48		48
Opérations sur titres auto détenus				578		578		578
Dividendes versés					-1 366	-1 366	-15	-1 381
Dividendes versés en actions	44	123			-167	0		0
Variation de périmètre					-6	-6	2 763	2 757
Autres		-21	37		-63	-47	-22	-69
au 31/12/2018	30 828	18 624	37	-990	48 319	96 818	7 373	104 191

Note 1. Informations générales	49
Note 2. Faits caractéristiques de la période	49
Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation	49
Note 4. Evolution du périmètre de consolidation	57
Note 5. Information sectorielle	59
Note 6. Charges de personnel	61
Note 7. Immobilisations incorporelles	62
Note 8. Immobilisations corporelles	64
Note 9. Provisions et dépréciations	66
Note 10. Autres produits et charges opérationnels	68
Note 11. Résultat financier	69
Note 12. Impôts sur les résultats	69
Note 13. Résultat par action	71
Note 14. Goodwill	71
Note 15. Dépréciation des actifs	73
Note 16. Participation dans les entreprises associées	74
Note 17. Actifs financiers	74
Note 18. Stocks	78
Note 19. Créances clients	78
Note 20. Autres actifs courants	79
Note 21. Trésorerie et équivalents de trésorerie	79
Note 22. Capitaux propres	80
Note 23. Dettes financières	83
Note 24. Covenants	84
Note 25. Passifs financiers	84
Note 26. Instruments dérivés et gestion des risques financiers	86
Note 27. Autres passifs courants et compte de régularisation	88
Note 28. Parties liées	89
Note 29. Engagements et passifs éventuels	90
Note 30. Evénements postérieurs à la clôture de la période	90
Note 31. Informations diverses	90

Note 1. Informations générales

AdVini (ci-après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est à Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

AdVini est une société anonyme cotée sur l'Eurolist Paris Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 29 mars 2019, le Directoire a arrêté les comptes au 31 décembre 2018 qui ont été présentés au Conseil de surveillance le 29 mars et a autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 13 juin 2019.

Note 2. Faits caractéristiques de la période

Le 8 mars 2018, acquisition de 100% de la société LES CARTES DE VIN par la société CAZES.

Le 9 avril 2018, acquisition de 56,83% de Stellenbosch Vineyards par la société ADVINI SOUTH AFRICA.

Au titre de la consolidation des positions d'AdVini à l'amont, reprise du Domaine de Landeyran (Languedoc), le 14 mars 2018.

Le 21 décembre 2018, acquisition de 45% des parts de la SAS PRODEGUSTATION qui porte la participation d'Advini à 65%.

Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Déclaration de conformité

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 Juillet 2002, les comptes consolidés de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au Bulletin Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2018. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

Le site internet de la commission européenne sur lequel ce référentiel est disponible est le suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire décrites ci-dessous.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire pour les comptes du Groupe à compter du 1er janvier 2018 :

- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients & amendements date d'entrée en vigueur d'IFRS 15
- Clarifications apportées à IFRS 15
- IFRS 9 – Instruments financiers
- Annual Improvements to IFRS (Cycle 2014-2016)
- Amendments to IFRS 2: Classification and Measurement of Share-based Payment Transactions
- Amendments d'IFRS 4: Application d'IFRS 9 Instruments Financiers et d'IFRS 4 Contrats d'Assurance
- Amendment to IAS 28 : exemption from applying the equity method – measuring an associate or JV at fair value
- IFRIC 22 Foreign Currency Transactions and Advance Consideration
- Amendments to IAS 40 : Transfers of Investment Property

Les impacts de l'adoption des normes IFRS 15 et IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 sont décrits ci-dessous. L'adoption des autres nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

• **NORME IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS »**

Cette norme IFRS 15 remplace les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations liées (IFRIC 13, IFRIC 15, IFRIC 18, SIC 31) et établit les principes généraux pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Ces principes sont fondés sur l'idée que la comptabilisation du chiffre d'affaires doit dépeindre le transfert du contrôle des biens et services promis au client pour des montants représentatifs de la rémunération à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. La mise en œuvre de la norme repose sur une démarche constituée de 5 étapes (identification du contrat, identification des obligations de performance, détermination du prix de transaction, allocation du prix de transaction ; comptabilisation du chiffre d'affaires lorsque chaque obligation de performance est satisfaite). L'amendement « clarifications to IFRS 15 » publié en avril 2016, apporte des clarifications sur l'identification des obligations de performance, la mise en œuvre des dispositions permettant de distinguer un « agent » d'un « principal », la comptabilisation des licences et ajoute de nouveaux expédients pratiques liés à la transition.

Cette norme requiert de la part du Groupe d'exercer un jugement, en tenant compte de tous les faits et circonstances, pour appliquer la démarche en 5 étapes décrite ci-dessus aux contrats conclus avec les clients. La norme précise également le traitement comptable applicable aux coûts incrémentaux d'obtention d'un contrat, ainsi que les coûts directement liés à la réalisation du contrat.

Dans le cadre de l'application d'IFRS 15 à compter du 1er janvier 2018, le groupe n'a pas constaté d'impacts significatifs sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires est essentiellement composé de la vente de vin à des tiers ainsi que des obligations connexes telles que notamment la prestation de transport. Le chiffre d'affaires résultant de la

vente de ces produits et la prestation associée est comptabilisé à partir du moment où le contrôle sur le produit vendu et la prestation rendue a été transféré au client.

•NORME IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

Cette norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle comporte 3 volets :

- Classification et évaluation des instruments financiers : IFRS 9 prévoit en particulier un classement des actifs financiers davantage fondé sur le business model et la nature des cash flows attendus ;
- Dépréciation des actifs financiers : la dépréciation des actifs financiers n'est plus fondée sur un modèle de risque avéré (« incurred losses ») mais sur un modèle conduisant à comptabiliser les pertes attendues (« expected losses ») ;
- Comptabilité de couverture : les modifications apportées par IFRS 9 visent à simplifier certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture et à davantage aligner les stratégies de couverture et leur traduction comptable. Les réflexions sur la macro-couverture sont encore en cours.

Le Groupe ADVINI a adopté IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 en utilisant la méthode simplifiée sans retraitement des comptes comparatifs.

Le Groupe ADVINI a fait le choix de continuer d'appliquer les dispositions de la norme IAS 39 pour la comptabilité de couverture.

Le Groupe ADVINI a plus particulièrement examiné sa méthode de dépréciation des créances client et sa conformité avec le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales prévu par IFRS 9. Le modèle de dépréciation retenue est globalement conforme aux nouvelles dispositions d'IFRS 9.

Compte tenu de la nature de ses autres actifs financiers et passifs financiers, le Groupe n'a pas identifié d'impact matériel résultant de l'application de la norme IFRS 9.

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune autre norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2018 :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
Amendments to IFRS10 and IAS28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	<i>Reportée sine die</i>	<i>Suspendu</i>
IFRIC 23 <i>Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat</i>	1/01/2019	1/01/2019
IFRS 17 Insurance contracts	1/01/2021	ND
Amendements à IFRS 9: Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative	1/01/2019	1/01/2019
Amendments to IAS 28: Long-term Interests in Associates and Joint Ventures	1/01/2019	Endossement attendu Q1 2019
Annual Improvements to IFRS 2015-2017 cycle	1/01/2019	Endossement attendu Q1 2019
Amendments to IFRS 3 <i>Business Combinations & IFRS 11 Joint Arrangements</i>		
Amendments to IAS 12 <i>Income taxes</i>		
Amendments to IAS 23 <i>Borrowing costs</i>		
Amendments to IAS 19: Plan Amendment, Curtailment or Settlement	1/01/2019	Endossement attendu Q1 2019
Amendment to IFRS 3 : definition of a business	1/01/2020	Endossement attendu 2019
Amendment to IAS 1 and IAS 8: definition of material	1/01/2020	Endossement attendu 2019

- NORME IFRS 16 « Contrats de location »

Les impacts de l'adoption de cette norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 sont décrits ci-dessous.

Cette norme IFRS 16 remplace IAS 17 et les interprétations qui y sont liées (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27). La nouvelle norme élimine la distinction location simple/ location financement en imposant au locataire de comptabiliser un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette représentant l'obligation de payer ce droit, sauf exceptions (contrats d'une durée raisonnablement certaine inférieure à 12 mois ou actifs sous-jacents de faible valeur – i.e. dont la valeur unitaire à neuf n'excède pas environ 5.000 \$ et qui peuvent être utilisés séparément).

L'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts sur le passif sont ensuite comptabilisés séparément au compte de résultat. Pour les bailleurs en revanche, la norme reconduit l'essentiel des principes antérieurs d'IAS 17.

Les travaux de mise en œuvre et d'évaluation des montants qui seront comptabilisés à l'actif et au passif, au 1er janvier 2019, sont en cours de finalisation et de vérification.

La méthode de transition retenu par la Groupe est la méthode "rétrospective simplifiée ».

Le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation initiale de la dette locative est le taux marginal distinct en fonction des actifs à financer ce taux varie entre 1,3% et 3,2% selon les contrats.

L'application d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 aurait comme effet la reconnaissance à l'actif d'un montant de 27,7 M€ au titre des droits d'utilisation (dont 20,8 M€ au titre des locations de terres agricoles et 6,9 M€ au titre des autres locations) et au passif d'un montant de 27,7 M€ au titre des obligations locatives (dont 20,8 M€ au titre des locations de terres agricoles et 6,9 M€ au titre des autres locations).

L'impact sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2019 serait limité.

Par ailleurs les comptes consolidés, annuel du groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposé sondage à l'IASB et l'IFRIC à la date de clôture.

Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017 ont une durée de 12 mois.

Règles de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le groupe a fait le choix de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence en Résultat opérationnel conformément à la recommandation ANC 2013-01 du 4 avril 2013.

Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une activité à l'étranger, en l'occurrence l'Afrique du Sud, sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la cession de l'investissement net.

États financiers libellés en devises

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Cette conversion s'applique également au goodwill.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.

Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. La subvention est comptabilisée en diminution des coûts liés dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

Estimations et incertitudes

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

Jugements

Le management a émis des hypothèses en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant les contrats de location pour lesquels le Groupe est locataire :

- Contrat de location financement

Le Groupe conclut régulièrement des contrats de location portant sur des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base des termes et conditions des conventions, s'il conserve ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués. Selon l'analyse ainsi effectuée, ils sont comptabilisés soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

Recours à des estimations

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

- Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Des détails complémentaires sont communiqués en note 15.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir à un modèle financier décrit en note 22 –capitaux propres.

- Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

La valeur comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reconnus au 31 décembre 2018 est de 2 191 K€ et le montant des reports fiscaux déficitaires n'ayant pas fait l'objet de l'activation d'un impôt différé actif est non significatif (idem en 2017). De plus amples détails sont communiqués en note 12 – impôts sur le résultat.

- Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative.

Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2018 s'élève à 2 127 milliers d'euros (contre 2 099 milliers d'euros en 2017). De plus amples détails sont communiqués en note 9.

- Provisions pour risques et charges et provisions clients

La détermination du montant des provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra. Le montant des provisions pour risques et charges comptabilisées au 31 décembre 2018 est de 1 447 milliers d'euros (contre 787 milliers d'euros en 2017) et 2 744 milliers d'euros de provisions client. De plus amples détails sont fournis en note 9 – Provisions et dépréciation.

Note 4. Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 66 sociétés dont 63 sont consolidées par intégration globale et 3 par mise en équivalence (contre 64 sociétés au 31 décembre 2017).

Au cours de l'exercice les opérations suivantes ont été effectuées :

Acquisition de 56.83% de STELLENBOSCH VINEYARDS par la société ASA.

Acquisition de 100% de la société LES CARTES DE VIN, fusionnée avec la SAS Cazes au 1^{er} avril 2018.

Reprise de 100% des parts de la SCEA DE LANDEYRAN.

Acquisition de 45% parts de la SAS PRODEGUSTATION qui porte la participation d'AdVini à 65%.

Fusion de la société SAS Domaine LAPALU avec la société SAS AMP Médoc.

Les écarts d'évaluation de ces acquisitions n'ont pas généré de Badwill significatif. L'affectation provisoire des écarts d'acquisition devra être affinée dans le délai de 12 mois.

Ces entités ont contribué à hauteur de 7.3 M€ au Chiffre d'Affaires consolidé de l'exercice 2018 et de -0.46 M€ au compte de résultat.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	31-déc-18
Acquisition de titres de participation	-4 373
Trésorerie nette	-3 746
variation de périmètre	-8 119

Les actifs et passifs des entrées de périmètre se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31-déc-18
Immobilisations incorporelles	2 182
Immobilisations corporelles	3 893
Autres actifs non courants	89
Actifs non courants	6 165
Stocks	3 002
Clients	2 123
Autres créances	176
Trésorerie et équivalents de trésorerie	720
Actifs courants	6 020
TOTAL ACTIF	12 185
Dettes financières	2
Autres passifs non courants	
Passifs non courants	2
Dettes financières	2 688
Fournisseurs et comptes rattachés	150
Autres passifs courants	2 856
Passifs courants	5 695
TOTAL PASSIF	5 696

Liste des sociétés du Groupe :

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS RIGAL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
10	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	50,00%	71,43%	Euro	Intégration globale
11	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
12	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
13	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
14	SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
15	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
16	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
17	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
18	SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
19	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
20	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
21	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
22	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
23	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
24	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
28	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
29	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
30	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
31	VINA CASABLANCA, Limitada (Chili)	30,90%	30,90%	Dollar US	Mise en équivalence
32	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
33	CLUB FRANCAIS DU VIN	62,50%	62,50%	Euro	Intégration globale
34	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	65,00%	65,00%	CHF	Intégration globale
35	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
36	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
37	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	50,50%	50,50%	Euro	Intégration globale
38	EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
39	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
40	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
41	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
42	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
43	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
44	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
45	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
46	CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
47	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
48	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
49	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
50	SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
51	SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
52	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
53	SCEA Garri du Gai	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
54	Advini South Africa	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
55	Ken Forester	100,00%	51,00%	Rand	Intégration globale
56	Maison du Cap	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
57	Le Bonheur	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
58	SCEA Domaine de Roquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
59	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
60	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
61	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
62	SAS MATPRO	75,00%	75,00%	Euro	Intégration globale
63	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
64	SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
65	STELLENBOSCH VINEYARDS	56,83%	56,83%	Rand	Intégration globale
66	PRODEGUSTATION	65,00%	65,00%	Euro	Intégration globale

Ventes de produits

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

Dans le cadre des contrats de distribution, le Groupe analyse les critères et circonstances du contrat afin de conclure s'il agit en tant qu'agent ou principal.

Dans la totalité des contrats, le Groupe agit en tant que principal. Les éléments indiquant que le Groupe agit en tant que principal sont notamment que :

- le client s'attend à ce que ce soit le Groupe qui assume la majorité des obligations ;
- le Groupe peut fixer le prix de vente au consommateur ;
- le Groupe porte le risque de stock ;
- le Groupe exécute certains des services fournis ou modifie les produits proposés ;
- le Groupe assume le risque de crédit lié à la transaction.

Prestations de services

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

AdVini intervient sur toute la filière vin, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché. AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement de la norme IFRS8 paragraphe 12 pour être regroupés en un seul secteur Vins. Les interactions entre les maisons, et avec les services centraux sont nombreuses :

- Sur le plan commercial :
 - Flux commerciaux croisés
 - Force de vente commune
- Sur le plan industriel :
 - Sites de stockage des vins et outils de production partagés
 - Logistique et stockages centralisés
- Sur le plan financier :
 - Gestion des besoins de trésorerie / flux de trésorerie
 - Décisions d'investissements
 - Gestion des besoins de financements

Dans ce contexte, le pilotage et mesure de la performance prennent toute leur importance au niveau global, c'est-à-dire à travers des indicateurs pilotés au niveau groupe.

Les autres activités connexes sont regroupées dans la colonne « Autres ». Ces activités sont les suivantes :

- Le transport et la gestion de la flotte de véhicules,
- La fabrication d'étiquettes et de capsules
- L'activité d'hôtellerie et de restauration

Elles ne représentent pas plus de 10% de l'ensemble et ne font donc pas l'objet d'une information séparée.

Au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	254 031	9 496	-6 437	257 089
Marge Brute	94 097	6 473	-4 288	96 283
%	37,0%	68,2%	66,6%	37,5%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	6 568	-215	0	6 352
Résultat Financier	-1 797	-65	0	-1 862
Résultat avant IS	4 784	-284	0	4 500
Charge d'Impôt	-52	23	0	-28
Actifs sectoriels	382 927	9 659	-6 685	385 901

Au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	246 658	9 795	-6 489	249 964
Marge Brute	93 085	6 832	-3 758	96 159
%	37,7%	69,7%	57,9%	38,5%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	4 723	17	0	4 740
Résultat Financier	-1 379	-58	0	-1 437
Résultat avant IS	3 312	-34	0	3 277
Charge d'Impôt	983	-18	0	965
Actifs sectoriels	372 971	8 335	-6 182	375 124

Les méthodes comptables utilisées pour l'information sectorielle sont cohérentes avec celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. La quasi-totalité des flux d'investissements concerne le secteur Vin.

Informations relatives aux zones géographiques

en millions d'euros			
Au 31 décembre 2018	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	154,0	103,1	257,1

en millions d'euros			
Au 31 décembre 2017	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	152,6	97,4	250,0

Chiffre d’Affaires (ventilé sur la base du pays de localisation du client).

Le Groupe n’a aucun client avec lequel il réalise un volume de ventes supérieur au dixième du chiffre d’affaires consolidé. La quasi-totalité des actifs immobilisés concerne des actifs localisés en France et en Afrique du Sud, hors actifs dans les entreprises associées au Chili.

Note 6. Charges de personnel

Avantages du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de personnel de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

en milliers d'euros	31-déc.-18	31-déc.-17
Salaires et traitements	30 183	28 442
Charges sociales	10 563	11 369
Participation des salariés	246	303
Charges liées aux actions gratuites	48	80
Total	41 040	40 193

Le montant des cotisations comptabilisées dans le cadre du régime à cotisations définies représente 2 014 milliers d’euros (contre 2 366 milliers d’euros en 2017).

Le CICE (Crédit d’Impôt pour la Compétitivité et l’Emploi) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel. Ce crédit d’impôt a permis à AdVini le financement de l'amélioration de sa compétitivité, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de son fonds de roulement.

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc.-18	31-déc.-17
Dirigeants	1	1
Cadres	220	215
Agents de Maîtrise	107	105
Employés et Ouvriers	443	459
Total	771	780

Note 7. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

- Evaluation**

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

- Amortissement**

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de dév.ERP	Marques	Logiciels	Baux ruraux
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie	Indéfinie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans	non amortis si la durée est de 9 ans ou multiple de 9 ans
Généré en interne ou acquis	Généré en interne et acquis	Acquises	Acquis	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service, puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de dépréciation, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	13 548	21 424	7 619	42 591
Regroupement d'entreprises	-	2 505	37	2 542
Acquisitions	567	-	33	599
Cessions /Diminution	(1 222)	-	(4)	-1 226
Ecart de conversion	-	(517)	(5)	-522
Autres	(44)	44	-	-
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	12 849	23 456	7 680	43 985
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2017	3 429	367	543	4 339
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Dotation aux Amortissements et Provisions	1 302	17	291	1 610
Cessions/Diminution	(1 222)	-	(4)	(1 226)
Ecart de conversion	-	1	(0)	1
Autres	119	-	(119)	0
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2018	3 627	385	711	4 724
Valeurs nettes au 31 décembre 2017	10 119	21 058	7 075	38 252
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	9 221	23 070	6 969	39 261

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie.

De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs (voir note 15).

Note 8. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

- **Evaluation**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

- **Amortissement**

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

○ Terrains	non amortis
○ Plantations (vignes)	15 à 35 ans
○ Constructions (*)	10 à 100 ans
○ Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 40 ans
○ Autres immobilisations corporelles	entre 5 et 10 ans

** Les bâtiments ayant un caractère historique sont amortis sur 100 ans.*

- **Contrats de location**

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

- **Actifs biologiques**

Suite à l'amendement d'IAS 41 « Plantes productrices », les plantes productrices (dont les vignes) sont désormais dans le champ d'application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et sont comptabilisées au coût amorti. Cela n'a eu aucun impact sur le traitement appliqué par Advini.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de dépréciation, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	63 210	70 672	60 293	18 734	212 909
Regroupement d'entreprises	681	3 659	1 997	263	6 601
Acquisitions	808	2 532	2 649	5 588	11 578
Cessions /Diminution	(2 138)	(5 127)	(1 875)	(1 819)	(10 960)
Ecart de conversion	(592)	(573)	(342)	(86)	(1 592)
Autres	147	(663)	262	1 795	1 541
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	62 116	70 501	62 985	24 475	220 077
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2017	4 330	29 491	40 944	13 257	88 022
Regroupement d'entreprises	2	-	13	100	116
Dotation aux Amortissements et Provisions	471	2 569	3 095	2 590	8 724
Cessions/Diminution	(207)	(2 736)	(1 162)	(1 170)	(5 276)
Ecart de conversion	(12)	(36)	(233)	(36)	(317)
Autres	-	(448)	(174)	170	(452)
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2018	4 583	28 840	42 482	14 911	90 817
Valeurs nettes au 31 décembre 2017	58 880	41 181	19 349	5 477	124 887
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	57 533	41 661	20 502	9 564	129 260

La valeur des immobilisations corporelles nettes détenues en vertu de contrats de location-financement est de 4 491 milliers d'euros au 31 décembre 2018 (contre 4 650 milliers d'euros en 2017).

Les actifs pris en contrat de location-financement sont donnés en nantissement des dettes de location-financement et de location avec option d'achat correspondantes.

Les loyers restant à courir sur ces contrats sont de :

en milliers d'euros	Valeur
Loyer à un an	1 032
Loyer de un à cinq ans	2 463
Loyer à plus de cinq ans	
TOTAL	3 495

Note 9. Provisions et dépréciations

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

en milliers d'euros	Stock	Clients	Immob.	Titres de part.	TOTAL ACTIF	Autres	Retraite	TOTAL PASSIF	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2017	2 501	2 597	380	55	5 533	787	2 099	2 886	8 419
Dotations	756	222			978	769	105	874	1 852
Reprises utilisées	(2 188)	(228)			(2 417)	(446)		(446)	(2 863)
Reprises non utilisées					-	(159)		(159)	(159)
Regroupement d'entreprises	0	148			148	529	8	537	685
Écart de conversion	1	5			6	(33)		(33)	(27)
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI					-	-	(84)	(84)	(84)
Valeur au 31 décembre 2018	1 070	2 744	380	55	4 249	1 448	2 127	3 575	7 824
- dont part courante	1 070	2 744		55	3 869	1 448		1 448	5 317
- dont part non courante			380	0	380		2 127	2 127	2 507

Les provisions pour risque couvrent divers risques sociaux et commerciaux.

Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés

- Composantes des engagements provisionnés

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31-déc.-18	31-déc.-17
Indemnités de départ à la retraite	2 127	2 099
Médaille du travail		
Autres		
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	2 127	2 099

- Variation des engagements sur la période

en milliers d'euros	31-déc.-18	31-déc.-17
Provision au bilan à l'ouverture	2 099	1 979
Variations de périmètre	8	13
Charges nettes de la période	105	106
Reprises nettes de la période	-	
Prestations payées sur la période		
Variations des écarts actuariels comptabilisés	(84)	
Provision au bilan à la clôture	2 127	2 099
- Dont part courante		
- Dont part non courante	2 127	2 099

- Hypothèses de calcul retenues

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc-18	31-déc-17
Taux d'actualisation	1,57%	1,31%
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	65 ans*	65 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10%	0 à 10%
Taux de progression des salaires	1,0%	0,7%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

Au 31 décembre 2018, un test de sensibilité a été effectué : une variation de +/- 0.50% aurait une incidence d'environ 180 K€ de ces engagements.

Autres provisions

Les autres provisions se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Provision fiscale	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2017	585	160	-	42	787
Dotations	338	432			769
Reprises utilisées	(320)	(126)			(446)
Reprises non utilisées	(159)				(159)
Reclassement	-				-
Regroupement d'entreprises	529				529
Écart de conversion	(33)				(33)
Autres variations	-				-
Valeur au 31 décembre 2018	941	465	-	42	1 448
- dont part courante	941	465		42	1 448
- dont part non courante					-

Note 10. Autres produits et charges opérationnels

Autres produits opérationnels

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Plus values nettes cessions immobilisations	3 852	268
Gains de change	932	104
Badwill et Juste valeur MEE	1 088	98
Divers produits d'exploitation	1 083	993
Total autres produits opérationnels	6 954	1 463

Les divers produits d'exploitation se composent notamment d'indemnités assurance.

Autres charges opérationnelles

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Moins values nettes cessions immobilisations		
Pertes de change	-1 111	-474
Frais d'acquisition et cessions immo		
Divers charges d'exploitation	-1 401	-841
Total autres Charges opérationnelles	-2 512	-1 315

Les diverses charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

Note 11. Résultat financier

- **Intérêts**

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

- **Dividendes reçus**

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	65	22
Coût de l'endettement financier brut	-1 938	-1 425
Coût de l'endettement financier net	-1 873	-1 403
Autres produits financiers	69	208
Autres charges financières	-58	-242
Résultat Financier	-1 862	-1 437

Note 12. Impôts sur les résultats

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, tenant compte de la modification des règles relatives à l'utilisation des reports déficitaires suite à l'adoption de la Loi de finance rectificative pour 2012.

Au 31 décembre 2018, le taux d'impôt du groupe d'intégration fiscale est de 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal puis 33,33% au-delà. A compter de 2019, le taux est de 28% à hauteur de 500 000 euros et de 31 % au-delà. Puis, à compter de 2022, le taux est de 25%.

Cependant, ce taux de 33,33 % ne s'applique qu'aux seuls impôts différés relatifs à des actifs qui seront réalisés en 2018 ou à des passifs réglés en 2018.

en milliers d'euros		
Impôts différés sur :	31-déc-18	31-déc-17
Provisions règlementées	1 525	1 596
Indemnités de départ en retraite	-680	-667
Immo corporelles et crédit bail	661	783
Différences temporelles fiscales	-1 470	-1 227
IDA sur report fiscaux déficitaires	-2 191	-2 543
Instruments dérivés	-108	-112
Ecarts d'Evaluation	17 445	17 787
Divers	-17	-17
modification taux de 33,33% à 28% et 25%	-2 530	-2 053
Total	12 634	13 548
Dont IDP	14 825	16 091
Dont IDA	(2 191)	(2 543)

Charge d'impôt

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Charge d'impôt courant sur les sociétés	-625	-859
Charge (produit) d'impôt différé	596	1 824
Total charge d'impôt	-28	965

Le Groupe AdVini a mis en place un contrat d'intégration fiscale entre 17 sociétés du groupe.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	4 462	4 268
Charges d'impôt comptabilisée	28	(965)
Charges d'impôt incluse dans les activités abandonnées		
RESULTAT AVANT IMPOT	4 490	3 303
Taux d'impôt	33,33%	33,33%
Charges d'impôt théorique	1 497	1 101

Eléments de rapprochement :

Badwill non imposables	(363)	(33)
Différences permanentes fiscales	195	129
Non reconnaissance des actifs d'ID non recouv. Sur reports fiscaux déficitaires		-
Paievements en actions - différence permanente	(0)	25
Aide Etat	(536)	(556)
Effet du changement de taux intégration fiscale *	(477)	(1 065)
Autres (dont impact de différence de taux d'imposition)	(287)	(567)
Total	28	(965)

*passage à 28% sur impôts différés à horizon 2018 et à 25% à compter de 2022.

Note 13. Résultat par action

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net, part du Groupe	4 471	4 243
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	4 471	4 243
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 849 766	3 838 423
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-94 929	-104 951
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	3 754 837	3 733 472
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement	4 651	5 000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	3 759 488	3 738 472
Résultat par action de base (en euro) total	1,19	1,14
Résultat par action dilué (en euro) total	1,19	1,13

Note 14. Goodwill

Regroupement d'entreprises

- Goodwill

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les goodwills ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels et plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

- **Goodwill négatif**

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

- **Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions de tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en capitaux propres.

Perte de valeur des goodwill

Les goodwill et actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée, de même que les actifs à long-terme non encore mis en service, sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre. Les autres actifs ne subissent un test qu'en présence d'un indice de perte de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs. Le taux retenu est déterminé, selon les actifs retenus, à partir des coûts moyens pondérés du capital et s'élève à 8,0% pour 2018 (8.0% pour 2017). Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont prudentes et conformes aux données de marché disponibles (2%).

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

UGT	Valeur nette au 31 décembre 2017	Acquisition	Perte de valeur	Cession	Valeur nette au 31 décembre 2018
UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970				970
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	1 009				1 009
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	890				890
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	190				190
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531				531
UGT Paris (CFV+PRD)	1 640	2 505			4 145
UGT Afrique du Sud (ASA)	54	2			56
Divers non affecté	71				71
TOTAL	5 355	2 507	0	0	7 862

Note 15. Dépréciation des actifs

Les valeurs recouvrables des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ont été calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT. Les calculs sont basés sur les business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance.

Le taux d'actualisation appliqué aux flux futurs de trésorerie est de 8.0 % (8.0% au 31 décembre 2017). Pour les flux au-delà de 5 ans ou 7 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance à l'infini de 2%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé.

Ces tests de perte de valeur ont été réalisés selon les mêmes méthodes qu'au 31 décembre 2017, sur la base de business plans révisés.

Le test annuel de dépréciation des marques à durée de vie indéfinie se base sur une valeur recouvrable individuelle établie selon la méthode des redevances.

Analyse de la sensibilité

L'analyse de la sensibilité des paramètres de taux d'actualisation et de taux de croissance a été réalisée sur des fourchettes allant de 7.5 à 8.5% pour le taux d'actualisation et de 1.5 à 2.5% pour le taux de croissance à l'infini.

Dans les conditions les plus défavorables (taux d'actualisation de 8.5% et taux de croissance à l'infini de 1.5%), les tests de sensibilité ne présentent pas de perte de valeur.

Note 16. Participation dans les entreprises associées

Le total des Bilans (comptes individuels) des entreprises associées s'élève à 9 585 milliers d'euros. Le Chiffre d'affaires est de 3 249 milliers d'euros pour un résultat net de - 41 milliers d'euros.

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Capitaux propres	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires	Résultat net	dont quote part groupe
VINA CASABLANCA, Limitada (Chili)	4 765	4 262		2 241	(68)	(21)
SCEA CHÂTEAU GASSIER	105	625		530	135	66
SELECT VINS ADVINI INC	61	(1)		477	(108)	(54)
TOTAL	4 932	4 887	0	3 249	-41	-9

Note 17. Actifs financiers

- **Actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés, selon le cas, en :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture.

Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le résultat**

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2018 et 2017, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie (VMP).

- Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2018 et 2017, cette catégorie est principalement composée de dépôts et cautions versées et de créances clients.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

- Actifs disponibles à la vente

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,
- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris dans le compte de résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie aux 31 décembre 2018 et 2017 sont les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués au coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

• Hiérarchie des justes valeurs

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : (Cours cotés non ajustés) cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

Niveau 2 : (Données observables) données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix par exemple) ou indirectement (i.e déduites de prix observables).

La juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de devises a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats, tels que calculés par les établissements bancaires (juste valeur dite « de niveau 2 »).

Niveau 3 : (Données non observables) données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

- **Dépréciation des actifs financiers**

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

Pour l'ensemble des actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

La juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2018

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2018	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	7 862					7 862
Immobilisations incorporelles	39 261					39 261
Immobilisations corporelles	129 260					129 260
Participations dans des entreprises associées	2 692					2 692
Autres actifs financiers	824	414	410			-
Impôts différés actifs	2 191					2 191
ACTIFS NON COURANTS	182 090	414	410	-	-	181 266
Stocks	118 645					118 645
Créances clients	56 528		56 528			-
Autres créances	18 973		6 644			12 329
Actifs d'impôts exigibles	1 584					1 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 081				8 081	-
Actifs détenus en vue de la vente	-					-
ACTIFS COURANTS	203 811	-	63 172	-	8 081	132 558

Les catégories de Justes Valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Les autres créances correspondent notamment aux avances fournisseurs pour 6 644 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2017

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2017	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	5 355					5 355
Immobilisations incorporelles	38 252					38 252
Immobilisations corporelles	124 887					124 887
Participations dans des entreprises associées	2 570					2 570
Autres actifs financiers	578	415	163			-
Impôts différés actifs	2 543					2 543
ACTIFS NON COURANTS	174 186	415	163	-	-	173 607
Stocks	111 504					111 504
Créances clients	61 227		61 227			-
Autres créances	22 462		8 716			13 746
Actifs d'impôts exigibles	1 627					1 627
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 119				4 119	-
Actifs détenus en vue de la vente	-					-
ACTIFS COURANTS	200 939	-	69 942	-	4 119	126 877

Variation des actifs financiers non courants

	31-déc-17	Regroupement d'entreprises	Acquisitions	Diminutions	Variation écart de conversion	31-déc-18
Actifs financiers disponibles à la vente	415	1	41	-41	-2	414
Participations dans entreprises associées	2 570	-16	42		95	2 692
Placements détenus jusqu'à leur échéance						
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat						
Prêts et créances financières	181	0	4	170	3	359
Total	3 166	-15	88	129	96	3 465

Echéancier des actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2018	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers disponibles à la vente		414	414
Participations dans entreprises associées		2 692	2 692
Placements détenus jusqu'à leur échéance			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
Prêts et créances financières	359		359
Total	359	3 106	3 465

Aucun actif financier non courant n'est en souffrance ou déprécié.

Note 18. Stocks

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclut des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Matières premières (matières sèches)	6 758	6 183
Vins en vrac	57 037	56 082
Vins en bouteille	52 984	47 535
Autres	2 935	4 204
Valeur brute	119 715	114 004
Dépréciation	(1 070)	(2 501)
Valeur nette	118 645	111 504

Note 19. Créances clients

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Variation

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2018	Provision 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2017
Créances clients	59 271	-2 744	56 528	61 227
Créances cédées au factor				
Effets à l'encaissement				
Total	59 271	-2 744	56 528	61 227

Balance âgée clients

en milliers d'euros	brut	%CA HT	net	%CA HT
non échues	50 558	19,7%	50 558	19,7%
Echues moins de 3 mois	5 471	2,1%	5 471	2,1%
Echues entre 3 et 12 mois	392	0,2%	392	0,2%
Echues de plus de 12 mois	2 851	1,1%	108	0,0%
Total	59 271	23,1%	56 528	22,0%

Note 20. Autres actifs courants

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2018	Provision 31/12/2018	Valeur nette 31/12/18	Valeur nette 31/12/17
Avances Fournisseurs	6 644		6 644	8 716
Personnel	129		129	112
Charges constatées d'avance	1 307		1 307	1 116
Créances sur cessions d'immobilisations			-	0
Créances fiscales et divers	10 893		10 893	12 518
Créance d'impôt exigible	1 584		1 584	1 627
Total	20 557	-	20 557	24 089

Note 21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, et présentent un risque de fluctuation de valeur faible.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Valeurs Mobilières de Placement	74	572
Disponibilités	8 008	3 547
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 081	4 119
Découverts et concours bancaires courants	-111 756	-104 831
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	-103 675	-100 712

Note 22. Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital était composé de 3 847 952 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 41 610 milliers d'euros.

L'assemblée générale mixte du 14 juin, après avoir entendu le rapport du directoire autorisant l'opération d'augmentation de capital, et après avoir constaté que le capital social de la Société est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital d'une somme de 23.087.712 euros pour le porter de 7.695.904 euros à 30.783.616 euros, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur les comptes « Primes émission, fusion et apport »

Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 3.847.952 actions de 2 euros à 8 euros chacune.

Elle a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.41 € par action, soit 1 578 K€, (contre 0.41 € au titre de la distribution du résultat de l'exercice 2017, soit 1 575 K€) et a offert aux actionnaires le choix d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2017.

Le prix d'émission des actions nouvelles était fixé à 30,66 euros et le délai de souscription était fixé jusqu'au 13 juillet 2018.

Le 28 août 2018, le directoire a constaté que, suite à l'offre de paiement du dividende 2017 en actions, 5 442 actions nouvelles de 8 euros chacune émises pour un montant de 30,66 ont été souscrites, représentant ainsi une augmentation de capital de 43 536 euros et une prime d'émission de 123 316 euros.

Au 31 décembre 2018, le capital est ainsi composé de 3 853 394 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 645 milliers d'euros.

Paielements en actions

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 avait déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 avait délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement pour 2014 est de 40 000 actions.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de l'année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

La juste valeur de ces actions gratuites à la date d'attribution du 12 août 2014 a été évaluée à 29.17 euros pour 2014, sur la base du cours coté de l'action AdVini à cette date et sous déduction des dividendes attendus auxquels les détenteurs de ces actions gratuites n'ont pas droit pendant la période d'acquisition de deux ans, suivie d'une période d'incessibilité de deux années supplémentaires.

Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions ci-dessus mentionnées (1 229 actions non attribuées).

Les critères de performance ayant été partiellement atteints pour l'année 2016, 4 651 actions ont été également attribuées au titre de ce plan.

Au titre de l'exercice 2018, la charge comptabilisée au titre du plan 2014 est de 48 milliers d'euros.

Ecart de conversion

Les variations des écarts de conversion liés aux capitaux propres sont de -2 266 milliers d'euros (-856 milliers d'euros en 2017). Les gains de change nets représentent -179 milliers d'euros au cours de l'exercice (contre -370 milliers d'euros pour 2017).

Actions propres

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

Les plus et moins-values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

en milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur en K€
Au 31 décembre 2017	103 598	1 928
Acquisitions	10 432	339
Cessions	-27 670	-602
Au 31 décembre 2018	86 360	1 665

Capital et réserves

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Lors de l'assemblée générale du 13 juin 2019, il sera proposé un dividende de 0.33 € par action, soit un montant total de 1 299 010,02 € avec la possibilité offerte aux actionnaires d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2018.

Gestion du capital

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2018.

Les seules contraintes réglementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes réglementaires au cours de l'exercice.

Note 23. Dettes financières

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculés selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf lorsqu'il existe un actif qualifié auquel ils se rattachent. Dans ce cas, ils sont inclus dans le coût de l'actif qualifié.

Evolution de l'endettement

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2017	2642	63 912	58	104 830	630	172 073
Augmentation	1 990	13 341		3 220	-	18 551
Diminution	(1 135)	(14 299)			(74)	(15 509)
Regroupement d'entreprises		9		3 862		3 871
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés						-
Écart de conversion	(2)	(0)		(157)	(53)	(212)
Autres variations		0	15		(0)	15
Valeur au 31 décembre 2018	3 495	62 963	73	111 755	503	178 790
dont part courante	1 032	13 114		111 755		125 901
dont part non courante	2 463	49 849	73		503	52 889
dont de 1 à 5 ans	2 158	41 433	73		503	44 168
dont + de 5 ans	305	8 416				8 721

Echéancier

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts sur location financement	1 032	2 158	305	3 495
Emprunts envers établissements de crédit	13 114	41 433	8 416	62 963
Instruments dérivés passifs	-	73		73
Concours bancaires	111 755	-		111 755
Autres	-	503		503
Valeur au 31 décembre 2017	125 901	44 168	8 721	178 789

Les dettes financières sont toutes libellées en euros,

Les nouvelles dettes à moyen terme financent le renouvellement de la flotte de véhicule, la rénovation des sites et la modernisation de l'outil de production.

Analyse par nature de taux

en milliers d'euros	2018		2017	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes envers des établissements de crédit	93,9%	6,1%	90,5%	9,5%
Dettes sur contrats de location financement	100,0%		100,0%	
Concours Bancaires		100,0%		100,0%

Les dettes à taux variables sont indexées sur la moyenne mensuelle de l'EONIA pour les découverts bancaires et sur l'EURIBOR 1 mois ou 3 mois pour les emprunts bancaires.

Note 24. Covenants

Quatre contrats d'emprunts sont assortis de clauses de remboursement anticipé :

Un premier emprunt est assorti de ratios basés sur les comptes de la société Domaine LAROCHE. Les ratios concernés sont les dettes financières nettes / fonds propres, les dettes à moyen et long terme / capacité d'autofinancement et les frais financiers / excédent brut d'exploitation.

Les trois autres emprunts sont assortis de ratios basés sur les comptes annuels de la société Advini et de la société MOUEIX. Les ratios concernés sont le maintien de la situation nette à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 31/12/2017, les fonds propres /dettes à moyen et long terme, l'endettement net /situation nette.

Les critères sur la société MOUEIX et un des critères sur les emprunts des sociétés LAROCHE et ADVINI ne sont pas respectés au 31/12/18.

Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'encours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs, le reclassement en part courante de ces emprunts porterait sur 76 k€.

Note 25. Passifs financiers

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et les concours bancaires.

Fournisseurs et autres créiteurs

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2018

	Montant au bilan 31.12.2018	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	52 888	52 814	73			-
Passifs d'impôts différés	14 825					14 825
Provisions part non courante	2 127					2 127
PASSIFS NON COURANTS	69 840	52 814	73	-	-	16 952
Dettes financières part moins d'un an	125 902	125 902				-
Dettes d'impôt exigible	401					401
Dettes fournisseurs	49 749	49 749				-
Provisions part courante	1 448					1 448
Autres passifs courants	34 371	3 426				30 944
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-				-
PASSIFS COURANTS	211 870	179 077	-	-	-	32 793

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers à l'exception des emprunts bancaires à taux fixe, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative. Les justes valeurs des emprunts bancaires à taux fixe calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus au taux d'intérêt courant EURIBOR 3 mois flooré à 0 ne varient pas.

Au 31 décembre 2017

	Montant au bilan 31.12.2017	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	52 606	52 548	58			-
Passifs d'impôts différés	16 091					16 091
Provisions part non courante	2 099					2 099
PASSIFS NON COURANTS	70 796	52 548	58	-	-	18 189
Dettes financières part moins d'un an	119 467	119 467				-
Dettes d'impôt exigible	727					727
Dettes fournisseurs	50 216	50 216				-
Provisions part courante	787					787
Autres passifs courants	33 113	5 002				28 111
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-				-
PASSIFS COURANTS	204 310	174 684	-	-	-	29 626

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change sur ses ventes en devises étrangères (CAD et USD) et de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable.

Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change retenue par le Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception liée à l'application de la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Dans le contexte Groupe, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon la relation de couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes : pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative. Tous les instruments financiers dérivés ont été conclus pour les besoins de la couverture des risques de taux d'intérêt et des taux de change. Ainsi, en 2018, tous les instruments dérivés sont traités en instruments de couverture au sens de l'IAS 39 (cf. note 3 – instruments financiers dérivés).

Risque de change

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/18	Valeur de marché 31/12/17	Variation de juste valeur
Vente à terme	2 348	33	25	7
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	2 348	33	25	7

L'essentiel des flux d'achats et de ventes est réalisé en euros. Le risque de change sur les opérations réalisées en USD et sur le dollar canadien est limité, les achats et ventes étant effectués dans ces mêmes devises. Un risque de change marginal peut également résulter des opérations réalisées sur le peso chilien et le rand. Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin juin 2019.

Risque de taux

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/18	Valeur de marché 31/12/17	Variation de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	63 000	-106	-75	-31
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	0	0	-9	9
Total des instruments dérivés sur risque de taux	63 000	(106)	(84)	(22)

Le risque de taux d'intérêt résulte du recours à des financements à taux variable et concerne donc le risque de hausse des taux d'intérêt.

Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable ont donné lieu à des contrats de caps, qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorables.

Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le management.

Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin mars 2021.

Risque de liquidité

Le Groupe considère que le risque d'insuffisance de trésorerie est très limité. Par ailleurs, le groupe estime que l'accès à des sources de financement diversifiées doit permettre de réduire le risque.

Les renégociations régulières des lignes de trésorerie permettent à la société de répondre à ses besoins de financement à court terme.

Risque de crédit

Ce risque, qui pourrait résulter de la défaillance d'un client du Groupe, est limité à la fois par la diversité du portefeuille de clients (équilibre des circuits de distribution, répartition géographique) et par la politique d'assurance-crédit globale pour le Groupe.

Les autres actifs financiers sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan.

En matière de gestion du risque client, le Groupe dispose d'une assurance-crédit globale qui couvre l'ensemble de son activité et de procédures internes visant à minimiser les prises de risques pour la part des créances non couverte par cette assurance. Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non recouvrement.

Risque de prix de matières premières

Les process d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur la matière première, le vin, est très faible du fait de la diversité et de l'étendue des sources d'approvisionnement.

Note 27. Autres passifs courants et compte de régularisation

en milliers d'euros	31-déc.-18	31-déc.-17
Dettes fiscales et sociales	15 644	17 003
Autres dettes	16 298	14 943
Produits constatés d'avance	2 428	1 167
Total	34 371	33 113

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes de participations publicitaires envers les clients et d'avances et acomptes reçus sur contrat primeurs.

Note 28. Parties liées

Achats et ventes de biens et services

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Ventes au Groupe AdVini	4 965	4 686
Achats au Groupe AdVini	57	140

La majorité des ventes des parties liées au Groupe (77 %) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (23%).

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et de la Direction générale

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Avantages à court terme	1 282	1 235
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Palements en actions	48	64
Total	1 330	1 299

Le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance, au titre de 2018, s'est élevé à 50 milliers d'euros (54 milliers d'euros en 2017 également).

Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 405 202 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2018. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et deux membres du Directoire.

Note 29. Engagements et passifs éventuels

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Engagements réciproques		
Envers les caves ou des propriétaires	28 184	36 514
Dettes garanties par des sûretés réelles		
Nantissements fonds de commerce	-	-
Nantissements titres et instruments financiers	16 503	12 712
Hypothèques	775	1 683
Gages		
Engagements donnés		
Autres garanties données	731	731
Cautions	6 017	751
	52 210	52 390

Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés. La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés Antoine Moueix, SCI Château Baron Georges, SCEA Raymond, Champy et Lapalu. Le montant des contrats de locations simples, concernés par les informations requises par la norme IAS 17, n'est pas significatif.

Note 30. Evénements postérieurs à la clôture de la période

Néant

Note 31. Informations diverses

-Les honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 31/12/2018 s'élèvent à :

en milliers d'euros	EY	KPMG
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	181	55
Autres SACC (attestations, mission de l'organisme tiers indépendant)	5	4
Total	186	59

-Les comptes consolidés d'AdVini sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE :

- S.A. au capital de 1 908 800 Euros
- Siège social : Saint Félix de Lodez
- R.C.S. : Montpellier 348 276 536

5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

KPMG AUDIT SUD-EST
480, avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 08
S.A.S. au capital de € 200.000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
1025, rue Henri Becquerel
CS 39520
34961 Montpellier Cedex 2
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2018, la valeur nette des goodwill et celle des actifs incorporels à durée de vie indéterminée s'élèvent respectivement à K€ 7.862 et K€ 27.093, dont K€ 23.070 au titre des marques à durée de vie indéterminée. Les goodwill représentent l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Comme mentionné dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprise sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats. Les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture ou plus fréquemment en cas d'apparition d'indices de perte de valeur. Le test de dépréciation conduit le cas échéant à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique. Les valeurs recouvrables des goodwill et des actifs incorporels non amortis sont calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sont présentés dans les notes 14 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés.	Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, et notamment : ► analysé l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des UGT ; ► examiné les modalités de calcul de la valeur d'utilité appréciée par les flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons étudié les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de croissance. Nous avons examiné la cohérence des prévisions des flux de trésorerie avec les budgets 2019 établis par la direction et approuvés par le directoire. Nous avons : ► analysé les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation, du taux de redevance et du taux d'entretien de la marque avec les hypothèses de marché sous-jacentes ; ► apprécié la sensibilité de la valeur aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues ; ► vérifié l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société. Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 14 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une mauvaise appréciation des flux de trésorerie prévisionnels peut induire un risque de surévaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. L'appréciation de la valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et estimations afin de procéder à cette appréciation.	
---	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par vos assemblées générales du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille et Montpellier, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SUD-EST

ERNST & YOUNG Audit

Stéphane Orlando

Marie-Thérèse Mercier

6. Rapport de Gestion

Sommaire

I. Les comptes consolidés 2018	97
II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2018 (société Mère)	104
III. Activité et résultats des principales filiales	106
IV. Stratégie et perspectives	109
V. Déclaration de performance extra-financière	110
VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	137
VII . Autres informations	144
VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2019	145
Annexes	147

I. Les comptes consolidés 2018

Évolution du périmètre de consolidation

(cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 66 sociétés dont 63 sont consolidées par intégration globale et 3 par mise en équivalence.

Liste des filiales et participations

NOM DE LA SOCIÉTÉ	% CONTRÔLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS RIGAL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	50,00%	71,43%	Euro	Intégration globale
ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
VINA CASABLANCA, Limitada (Chili)	30,90%	30,90%	Dollar US	Mise en équivalence
SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN	62,50%	62,50%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	65,00%	65,00%	CHF	Intégration globale
SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SC DU CAUSSE D'ARBORAS	50,50%	50,50%	Euro	Intégration globale
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Garri du Gai	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
Advini South Africa	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
Ken Forester	100,00%	51,00%	Rand	Intégration globale
Maison du Cap	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
Le Bonheur	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MATPRO	75,00%	75,00%	Euro	Intégration globale
SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
STELLENBOSCH VINEYARDS	56,83%	56,83%	Rand	Intégration globale
PRODEGUSTATION	65,00%	65,00%	Euro	Intégration globale

Faits marquants 2018

✓ Des variations de périmètre :

- Des cessions non stratégiques réalisées à hauteur de 7,1 M€

Cessions d'actifs suite à la restructuration du domaine Lapalu: Château Lieujean (fermage, Haut Medoc), Château Plagnac (Médoc), Château Lacombe Noaillac (fermage, Haut Médoc)

Cession de l'immobilier dormant à Châteauneuf du Pape

- Des acquisitions ciblées :

Acquisition de 100% des parts de Cartes de Vins en Roussillon en avril 2018

Acquisition de 45% parts de la SAS PRODEGUSTATION qui porte la participation à 65%

Prise de contrôle de Stellenbosch Vineyards avec 57% des parts en avril 2018

✓ Intégration de Stellenbosch Vineyards dans AdVini South Africa :

- Refinancement de la dette bancaire de Stellenbosch Vineyards
- Restructuration de SV, génératrice de synergies à partir de 2019
- Création d'un Centre de Services Partagées Finance, RH, Qualité, IT & Commerce

✓ Accélération de la structuration d'AdVini :

- Implémentation de Salesforce (CRM)
- Implémentation de Foederis, outil de gestion des ressources humaines
- Implémentation de Concur, outil de gestion de notes de frais dématérialisées
- Activation du module MM de SAP pour gérer tous les frais généraux via le système (demande d'achat, validation et rapprochement facture en automatique)

✓ Poursuite de la valorisation de nos Marques et Château :

- Ouverture du premier magasin éphémère dédié au vin à l'Aéroport Paris CDG
- Nombreuses distinctions par les key opinion leaders dans le monde (96 pts Decanter pour Laroche, 96 pts Wine Spectator Champy, 93 pts Wine Enthusiast 946 Rosé Gassier, 93 pts Wine Enthusiast L'Avenir Afrique du Sud, etc...)

✓ Récolte 2018, un retour à la normale après une vendange 2017 très pénalisante :

La plupart des régions retrouvent un niveau de récolte normal par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Le marché et la filière vin

La **grande distribution française** est en contraction de -0,8% sur les vins tranquilles à 4 756 m€. Le format Hyper Marché, qui pèse le plus sur la catégorie avec 40% de PDM valeur, est en chute de -2,5%.

Les relais de croissance se trouvent dans les formats plus petits (supermarchés, proximité et magasins spécialisés) ainsi que sur les vins Bio qui affichent une croissance de +23,5% en valeur à 180M€ et un prix moyen de vente de 5,08€/col contre 3,50€/col pour les vins conventionnels.

Une tendance qui conforte AdVini dans son approche fédératrice de la filière sur le déploiement d'une viticulture respectueuse de l'environnement.

Les **exportations** de vins tranquilles français totalisent 5,7 milliards d'euros, en croissance de +2,5%. Toutes les appellations ont profité de l'embellie, notamment la Provence qui progresse de + 14%.

Synthèse des résultats consolidés 2018

L'activité d'AdVini a progressé de +2,9% sur l'année 2018, avec un chiffre d'affaires de 257,1 M€.

Cette croissance inclut l'entrée de périmètre de Stellenbosch Vineyards en Afrique du Sud.

A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires consolidé 2018 est stable par rapport à l'exercice précédent.

L'Export poursuit sa progression (+4,4%) malgré le ralentissement temporaire du marché chinois, en particulier sur les vins de Bordeaux. L'Europe du Nord, L'Angleterre, le Canada et l'Afrique du Sud affichent des progressions organiques à deux chiffres, en particulier sur nos Marques Maisons de Vins.

La France, en particulier la Grande Distribution, continue de souffrir. Des marchés à volumes récupérés sur les produits de service permettent cependant de délivrer une croissance de chiffre d'affaires de 3,3% sur l'exercice.

Le secteur **Traditionnel Français** recule légèrement (-2,4%) essentiellement sur le réseau des Grossistes à la peine sur la fin de l'année 2018.

Enfin, le secteur **Digital & BtoC** continue à tirer son épingle du jeu avec une nouvelle croissance (+5%) sur l'exercice, activité dont la contribution devient significative au niveau consolidé.

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat simplifié consolidé (M€)	2018	2017	Var. 2018/ 2017
Chiffre d'affaires	257,1	250,0	+ 2,9%
Marge brute (en M€)	96,3	96,2	+ 0,1%
Marge brute (% CA)	37,5%	38,5%	
EBITDA	17,1	14,7	+16,1%
EBITDA%	6,7%	5,9%	
Coût endettement financier net	-1,9	-1,4	+ 36%
Charge d'impôt	-0,0	1,0	
Résultat net part du groupe	4,5	4,2	+5,4%

RESULTATS ET PARAMETRES FINANCIERS

La marge brute se maintient à un niveau satisfaisant à 37,5% bien qu'en repli d'un point par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par la hausse des cours des vins consécutive à la très faible récolte 2017, répercutée très partiellement sur les marchés à volume.

L'**EBITDA** progresse de 14,7 M€ à 17,1M€ (+2,1M€ à périmètre et change constant). La marge d'EBITDA s'établit à 6,7% contre 5,9% en 2017.

Cette augmentation s'explique principalement par i) la contribution croissante des marques maisons de vins dans le mix produits, ii) l'impact favorable et non récurrent de cessions d'actifs dormants pour 3,8M€. Cette amélioration est partiellement neutralisée par la contraction des marges sur la division Vins et Services, principalement sur la Grande Distribution.

Le Cash-flow généré par l'activité s'élève à 16m€, soit une progression de 13,9M€ vs. 2017. Cette amélioration sensible de la génération de cash s'explique par une réduction du BFR de 3,8m€ et par l'accroissement de l'EBITDA.

La dette Nette s'établit à 170,7M€, soit +2,7M€ vs. Décembre 17, portant l'entrée de périmètre de Stellenbosch Vineyards. Notez que la dette nette diminue de 5,4M€ à périmètre constant.

Le Gearing amorce sa descente en affichant 164% à fin Décembre 2018, soit -4 points vs. 2017 (-12 points à périmètre constant).

- **Bilan Consolidé**

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Goodwill	7 862	5 355
Immobilisations incorporelles	39 261	38 252
Immobilisations corporelles	129 260	124 887
Participations dans des entreprises associées	2 692	2 570
Autres actifs financiers non courants	824	578
Impôts différés actifs	2 191	2 543
Actifs non courants	182 090	174 186
Stocks	118 645	111 504
Clients	56 528	61 227
Autres créances	18 973	22 462
Actifs d'impôts exigibles	1 584	1 627
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 081	4 119
Actifs détenus en vue de la vente à la vente	-	-
Actifs courants	203 811	200 939
TOTAL ACTIF	385 901	375 124
Capital émis	30 827	7 696
Primes d'émission	18 625	41 610
Réserves	42 895	41 429
Résultat Part du Groupe	4 471	4 243
Capitaux propres Part du Groupe	96 818	94 977
Intérêts Minoritaires	7 373	5 042
Capitaux propres	104 191	100 019
Dettes financières	52 888	52 606
Passifs d'impôts différés	14 825	16 091
Provisions part non courante	2 127	2 099
Passifs non courants	69 840	70 796
Dettes financières - part à moins d'un an	125 902	119 467
Dettes d'impôt exigible	401	727
Fournisseurs et comptes rattachés	49 749	50 216
Provisions part courante	1 448	787
Autres passifs courants	34 371	33 113
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés	-	0
Passifs courants	211 870	204 310
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	385 901	375 124

Le total du bilan est de 385,9 M€, en hausse de 10,8 M€.

- Les capitaux propres s'élèvent à 104 M€. Avec une dette financière nette de 171 M€, le Gearing passe de 168% à 164%.
Notre métier est constitué de cycles d'investissements qui se traduisent par des périodes de fort investissement et de montée de la dette, puis de décroissance de la dette. Entre 2008 et 2018, le Gearing est passé de 200% à 164% et, après la phase d'investissements importants de 2015-2016, sauf acquisition majeure, la dette et le gearing vont entamer une phase de baisse dès 2019.
Les investissements Amont que nous avons réalisés ont également mécaniquement une incidence sur notre BFR, les vins étant produits sur une année de cycle végétatif de la vigne, puis élevés pour être commercialisés un à deux ans plus tard selon les types de vins.

Flux financiers

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net consolidé	4 462	4 268
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	10 525	12 583
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	12 487	13 060
Flux net de trésorerie généré par l'activité	16 019	2 133
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-13 592	-16 519
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-5 308	-946
Incidence des variations des cours des devises	-81	-45
Variation de trésorerie	-2 962	-15 377
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	-100 712	-85 335
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	-103 675	-100 712

Flux de trésorerie 2018:

- la **capacité d'autofinancement** avant coût financier et impôt est de 12,49 M€ vs 13,06 M€ en 2017.
- les **flux générés par l'activité** sont de 16 M€ contre 2,1 M€ en 2017.
Le BFR 2018 s'est amélioré de 3,9 M€, s'explique principalement par une amélioration du poste clients et un effet favorable des autres créances et dettes.
- les **flux nets d'investissement** sont de - 13,6 M€ vs - 16,5 M€ en 2017.
- les **flux de financement** sont de - 5,3 M€ contre - 0,9 M€ en 2017.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie nette de clôture est - 103,7 M€.

Évolution des principes comptables et des méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés d'AdVini au 31 décembre 2018 sont établis en appliquant de nouvelles normes IFRS obligatoires tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés au point «Nouvelles normes et interprétations applicables en 2018».

Activité d'AdVini en matière de recherche et développement

Les équipes d'AdVini, dans chacune des maisons de vins, développent une politique marketing orientée vers l'innovation (produits, contenants, packaging...). Une équipe recherche-développement a été constituée afin d'anticiper les modes de consommation de demain. Les frais de développement du projet O2 ont été activés en 2015 et 2016. Le projet O2 se caractérise principalement par la mise en place du nouvel ERP (SAP) démarré avec succès le 2 janvier 2016.

Évènements marquants survenus après la clôture

- Néant.

II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2018 (société Mère)

Activité

Le chiffre d'affaires 2018 d'AdVini SA est de 232 millions d'euros. Une fois retraités les impacts du contrat de commissionnement, le chiffre d'affaires s'établit à 115 M€, +1,77 % par rapport à 2017.

Résultats

La marge brute est de 23 % en 2018, 23,7% en 2017

Le résultat d'exploitation 2018 s'établit à -0,72 M€ contre -1,17 M€ en 2017

Le résultat financier est de 1,5 M€ contre 3 M€ en 2017

Le résultat exceptionnel représente -1,1 M€ contre -0,44 M€ en 2017

Le résultat net ressort à 1,14 M€ contre 2,6 M€ en 2017.

Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 140,2 M€, contre 141,7 M€ à fin 2017.

Les capitaux propres s'élèvent à 64,2 M€.

Répartition des dettes fournisseurs à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
<i>nombre de factures concernées</i>					546
Montant total TTC	512	296	140	38	986
<i>% achats de l'exercice</i>	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,5%
B - Factures exclues relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées					
<i>nombre de factures concernées</i>					191
Montant total TTC	0	6	68	180	254
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
<i>Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements</i>	délais contractuels	X	délais légaux		

Les montants échus tiennent compte des paiements sur relevés fin de mois, des paiements par mensualités, des contrats antérieurs à l'application de la LME, des décalages de paiement sur le début du mois suivant, ainsi que des factures en litige ou faisant l'objet de déductions (lorsque le fournisseur est également client).

Répartition des créances clients à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					2 878
Montant total TTC	3 429	932	307	5 570	10 238
% CA de l'exercice	1,5%	0,4%	0,1%	2,4%	4,4%
B - Factures exclues relatives à des créances litigieuses, ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					1 466
Montant total TTC	132	126	161	2 125	2 544
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	délais contractuels		X	délais légaux	

Les créances échues non litigieuses de plus de 90 jours correspondent essentiellement aux créances envers les sociétés du groupe.

III. Activité et résultats des principales filiales

Maisons de vins

L A R O C H E

CHABLIS - SUD DE LA FRANCE - CHILI - AFRIQUE DU SUD

Le pôle Laroche regroupe les activités de Laroche, propriétaire de près de 90 hectares de vignoble à Chablis avec le Domaine Laroche, et de 32 ha dans le Languedoc avec le Mas La Chevalière.

Le chiffre d'affaires 2018 reste stable autour des 15m€ mais le résultat avant impôts souffre de la mauvaise récolte 2017 et affiche une perte de 0,1m€ (-0,7M€ en résultat avant impôts vs. 2017). En revanche, une activité florissante sur le domaine du Mas La Chevalière qui continue sa progression tant en chiffre d'affaires, +8%, qu'en résultat, +8% également (11m€ de chiffre d'affaires pour un résultat de plus de 1,5m€).



et



Malgré un CA en léger retrait (-0,1%) lié à des marchés non reconduits sur la Chine, la marge brute, 29%, progresse grâce à la bonne valorisation de nos Châteauneuf du Pape, et ce malgré des hausses de prix des cours du vrac. A noter une très forte amélioration du cash flow.



Le changement de Direction Générale et le repositionnement de Rigal sur les segments valorisés ont permis de rééquilibrer le compte dès le premier exercice de la nouvelle gouvernance. Les projections 2019 confirment que ce redressement sera durable. Rigal a ainsi délivré 7,5m€ de chiffre d'affaires (+8%) et un résultat avant impôt de 0,15m€.



Cazes, référence des vins doux Naturels en Roussillon et de la biodynamie, a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires en hausse de 22% par rapport à 2017 à 10m€. Le résultat progresse pour atteindre les 0,4m€ avant impôts.



Une récolte en forte baisse en termes de rendement associée à une demande internationale en hausse a provoqué une forte augmentation des cours du vrac qu'il a été difficile de répercuter sur l'intégralité des marchés. Cela s'en ressent sur la marge brute qui baisse de 2,7%. Cela nous a néanmoins permis de conserver nos principaux marchés, et pérenniser ainsi notre développement. Ainsi, Gassier délivre 18m€ de chiffres d'affaires pour 0,4m€ de résultat avant impôt.



La société Antoine Moueix a délivré environ 34m€ de chiffres d'affaires pour un résultat avant impôt de -1,5m€.

La conjugaison de facteurs négatifs pour la région bordelaise (hausse des cours refusée par la distribution sur des achats concentrés en début de campagne, millésimes à la vente non soutenus par les prescripteurs) ont particulièrement affecté notre activité de négoce. Une réorganisation de la gouvernance régionale s'organise autour de la mutualisation de ressources support, la redéfinition des offres et des services apportés à nos clients.



La Société Champy a été reprise en fin d'année 2016. Elle a manqué pendant plusieurs années d'animation commerciale, ce qui a obligé le Groupe à mettre des moyens significatifs pour reconstruire une distribution. Les bases ont été posées en 2017 pour assurer un développement dans les années à venir. Le Chiffre d'affaires continue de croître pour atteindre 2,8m€ à fin décembre 2018, le résultat avant impôt est largement impacté par les lourds investissements consentis ces deux dernières années et affiche une perte de 0,6m€.

POLE AFRIQUE DU SUD

Le pôle Marque Maison de Vins en Afrique du Sud, composé des domaines de L'Avenir, Le Bonheur ainsi que Ken Forrester Vineyard. Ce pôle MMV a continué de croître avec une croissance organique d'environ 15%.

La Division MMV affiche une solide croissance organique de chiffre d'affaires qui atteint 7,2m€ de chiffre d'affaires.

La division Vins & Services, représentée principalement par Stellenbosch Vineyards, affiche 7,8m€ de chiffre d'affaires pour une contribution négative de 0,65m€. Stellenbosch Vineyards a fait l'objet d'un exercice de restructuration sur le dernier trimestre 2018 et le redressement observé sur le premier trimestre 2019 confirme les synergies attendues lors de cette acquisition.

Autres sociétés du pôle vins

La filiale Américaine AdVini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires et un résultat stable vs. 2017.

La société CFV France a continué son redressement en réalisant 4,9M€ de chiffre d'affaires et un résultat avant IS quasiment à l'équilibre.

IV. Stratégie et perspectives

Avec une récolte 2018 revenue à la normale quasiment dans toutes nos régions viticoles, AdVini prévoit une croissance soutenue de son activité commerciale axée sur les pays tiers à l'export ainsi que sur tous les marchés sélectifs dont le travel retail.

AdVini anticipe également une restauration de ses marges brutes sur de nombreux marchés, une nouvelle amélioration de la rentabilité associée à une baisse sensible de la dette nette et du gearing, remettant en perspective une croissance externe significative.

V. Déclaration de performance extra-financière

CHAPITRE 1 – MODELE ECONOMIQUE D'ADVINI

PRODUCTEURS & NEGOCIANTS DEPUIS 1870

INTRODUCTION

AdVini est né en 2010 de la fusion de Jeanjean et Laroche, viticulteurs et négociants en Languedoc et à Chablis respectivement. Au fil des ans, AdVini s'est implanté dans la plupart des grandes régions viticoles françaises, à travers ses vignobles mais également grâce à ses maisons de négoce et aux partenariats tissés avec les acteurs locaux. Nous sommes leader français des vins de terroir, fédérateurs de la filière viticole, vigneron, producteurs et vinificateurs-éleveurs depuis toujours.

NOTRE SECTEUR D'ACTIVITES

Acteur viti-vinicole et négociant, notre activité est basée sur le commerce de vins. Notre activité est structurée en trois grands pôles :

Viti-viniculture : présent dans tous les bassins viticoles du Sud de la France et à Stellenbosch en Afrique du Sud, AdVini fonde sa force sur ses Maisons de Vins, au nombre de douze. Ces maisons, au savoir-faire souvent séculaire, jouissent dans leur région d'une renommée particulière. Nos Maisons travaillent sans aucun compromis pour la qualité de leurs vins, avec de très fortes ambitions environnementales.



Négoce et activités annexes : représentative des bassins du Sud de la France et d'Afrique du Sud, notre activité Vins et Service apporte à nos clients des solutions sur mesure. Souhaitant aller plus loin dans notre

modèle d'adaptation à nos clients, nous avons créé Caves des Papes et Victoire, nos structures de négoce dans la vallée du Rhône et en Provence respectivement. En dehors du métier de négoce, deux structures spécialisées : les Transports Lodéziens (transport de vin en vrac) et les Impressions de l'Enclos (capsules et étiquettes). Ces deux dernières sont situées sur site de Maison du Sud Jeanjean.



Commerce et distribution : nos équipes commerciales sont basées en France et dans 8 bureaux de représentation à l'étranger dans des pays stratégiques de l'activité. En 2018, nos équipes ont assuré la diffusion et la promotion de nos produits et de notre savoir-faire dans 111 pays.



NOS RESULTATS FINANCIERS

Nos résultats financiers sont largement détaillés dans notre rapport de gestion annuel 2018, trouvable sur notre site : www.advini.com

NOS PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Le marché mondial du vin est en constante évolution. Les tendances de consommation diffèrent d'un pays à l'autre, d'une zone à l'autre. Des mouvements de fond se dessinent cependant et sont des pistes d'avenir pour tout notre secteur d'activité :

- Une baisse lente et régulière de la consommation en volume dans les pays « de l'ancien monde », compensée en valeur par l'arrivée de certifications environnementales ambitieuses et auxquelles le consommateur est très attentif.
- Une hausse forte de la consommation dans les pays émergents, conjonction entre changement de mode de vie, hausse des revenus et démographie, ainsi qu'aux États-Unis.
- Le e-commerce, qui se développe fortement, touche également le secteur des vins. Notre filiale Club Français du Vin, site de vente de vin en ligne, répond à l'augmentation de la distribution via internet.

CHAPITRE 2 : L'ENVIRONNEMENT, AU CŒUR DE NOTRE ACTIVITE

IDENTIFICATION DES RISQUES PRIORITAIRES

Après une réunion d'acteurs de l'entreprise, notamment des Ressources Humaines, du Développement Durable et de la Direction Générale, une matrice des risques complète a été dressée et a vocation à nous guider dans notre activité. Toutes ces externalités sont caractérisées en probabilité d'occurrence et en impact potentiel sur l'entreprise. Concernant spécifiquement l'extra-financier, les risques environnementaux et les risques santé et sécurité de nos collaborateurs sont traités ici. Ce sont des macro-risques, détaillés ci-après.

MACRO-RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le changement climatique fait peser un risque considérable sur la planète. Nous cherchons à minimiser l'impact de notre activité sur ce point, à travers notamment :

- Sur le réchauffement global : la réduction de notre consommation d'énergie, y compris vis-à-vis de notre activité
- Sur la raréfaction de la ressource en eau et le changement de régime des précipitations : la réduction de notre consommation d'eau, y compris vis-à-vis de notre activité

Au-delà du changement climatique, qui est un risque principal, nous luttons contre la raréfaction des ressources naturelles par la promotion du recyclage :

- Recyclage : différenciation et tri des déchets
- Production : suivi des taux de calcin (verre recyclé) dans le verre utilisé pour nos activités et du poids moyen de col 75cL

Enfin, la préservation des sols et la promotion d'une agriculture durable est au centre de notre activité de producteurs :

- Viticulture d'avenir : certification de nos vignobles en Agriculture Biologique, Haute Valeur Environnementale, Integrated Wine Production (spécifique à nos vignobles sud-africains).
-

CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS

Toute notre activité est météo sensible : un réchauffement global pourrait avoir des conséquences majeures sur le secteur viticole. En premier lieu, l'implantation géographique de la vigne pourrait changer radicalement en remontant vers le Nord. Au niveau des vins, une hausse de température et/ou d'ensoleillement se traduit par un degré d'alcool plus élevé : c'est précisément le contraire de ce que recherchent les marchés. Cela pourrait donc également se traduire par une perte de business. Par ailleurs, les précipitations seront plus inégalement réparties entre les saisons, la ressource se raréfiant en été, durant le cycle de croissance de la vigne. Le manque d'eau peut amener à des problèmes sur les vins blancs et rosés, qui sont les couleurs montantes à l'heure actuelle. Rajoutons que la quantité de vin produite en situation de sécheresse est moindre. La maîtrise de notre consommation d'eau est donc primordiale, également en termes d'image : le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il est difficilement concevable que nous consommions de grandes quantités d'eau si des restrictions sont subies par la population. Enfin, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes, conjonction de ces deux facteurs, fait peser un risque ponctuel mais à fort impact sur l'activité : gel, périodes de sécheresse hivernales, grêles estivales, etc. Il est donc crucial que nous réduisions nos consommations d'eau et d'énergie.

Le recyclage et l'économie circulaire sont aujourd'hui des enjeux primordiaux pour la société. Un des moyens d'éviter la raréfaction des ressources est de réutiliser nos produits au maximum. Nos emballages sont principalement constitués de verre d'une part, de papier et de carton d'autre part. Ces matières possèdent l'avantage d'être entièrement recyclables et réutilisables. Néanmoins, nous cherchons à éviter le suremballage. Certains pays y sont extrêmement sensibles, certains limitent même la part que peut représenter l'emballage vis-à-vis du produit, comme le Canada. Nous nous devons donc d'être performants.

Nous avons fait des efforts constants sur tous les vignobles que nous possédons, en France et Afrique du Sud, et ce depuis des années. Aujourd'hui, la demande en vins dits « verts » explose : devant la rigueur des labels, tout le vignoble ne peut suivre. Le risque de ne pas opérer de transition est très important : non seulement les consommateurs ont, eux, déjà opéré une transition, mais les sols ne survivront pas à un autre siècle d'agriculture intensive. Ce sont donc d'autres modèles que l'on doit privilégier, et nous avons retenu trois labels : l'Agriculture Biologique, la Haute Valeur Environnementale, et l'Integrated Wine Production.

MACRO-RISQUES SOCIAUX ET SOCIÉTAUX

L'engagement responsable d'AdVini se traduit au quotidien dans les actions que les entités du groupe mènent vis-à-vis de leurs collaborateurs. Ce document offre un aperçu de la manière dont se décline notre sens de la responsabilité, autour des domaines suivants :

- Diversité et non-discrimination
- Développement des compétences
- Conditions de travail, santé et sécurité
- Dialogue social, information et communication
- Rétribution

CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS

En cas de non-respect de tous les aspects précédemment mentionnés, AdVini s'expose bien sûr à des sanctions financières et d'image qui peuvent lui être néfastes.

CHAPITRE 3 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Pour l'ensemble du chapitre 3 à l'exception de la sous-partie « Promotion d'une viticulture d'avenir », nous incluons dans le reporting nos sites de Saint-Félix de Lodez (Jeanjean et Impressions de l'Enclos), de Saint-Émilion, de Sorgues, de Béziers et de Chablis. Pour la dernière partie, l'ensemble de nos vignobles est pris en compte, en France et en Afrique du Sud.

REDUCTION DE NOTRE CONSOMMATION D'ENERGIE

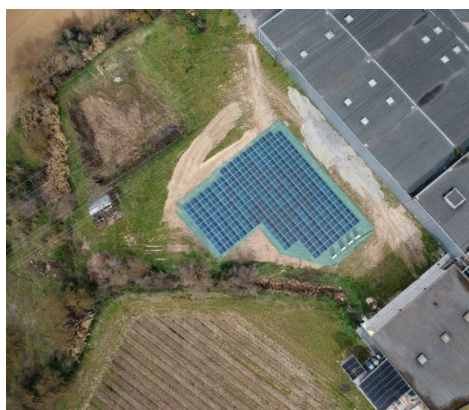
POLITIQUE ET PLANS D'ACTIONS

Conscients que la diminution de nos externalités sur l'environnement passe par la formation, nous avons entrepris sur tous nos sites des actions de sensibilisation et de formation auprès du personnel, afin de favoriser le changement des comportements. Une sensibilisation des utilisateurs à tous les niveaux est faite sur des gestes simples et écocitoyens comme couper l'éclairage dans les locaux non occupés, utiliser de manière responsable le chauffage et la climatisation.

Notre consommation d'électricité est suivie mensuellement sur tous nos sites industriels, et nous distinguons s'il s'agit de l'électricité provenant du réseau ou s'il s'agit de notre propre production. Pour que le suivi soit évocateur, nous créons un ratio entre notre consommation d'énergie et la quantité de vin passant par nos sites. Pour les Impressions de l'Enclos, nous raisonnons en termes de consommation d'énergie par centaine de capsules.

En 2018, nous avons lancé sur un site pilote une démarche poussée d'économie énergétique, couplée à l'installation de panneaux solaires. Si la démarche est concluante, nous étendrons progressivement la démarche à nos autres sites en 2019.

LE SAVIEZ-VOUS ?

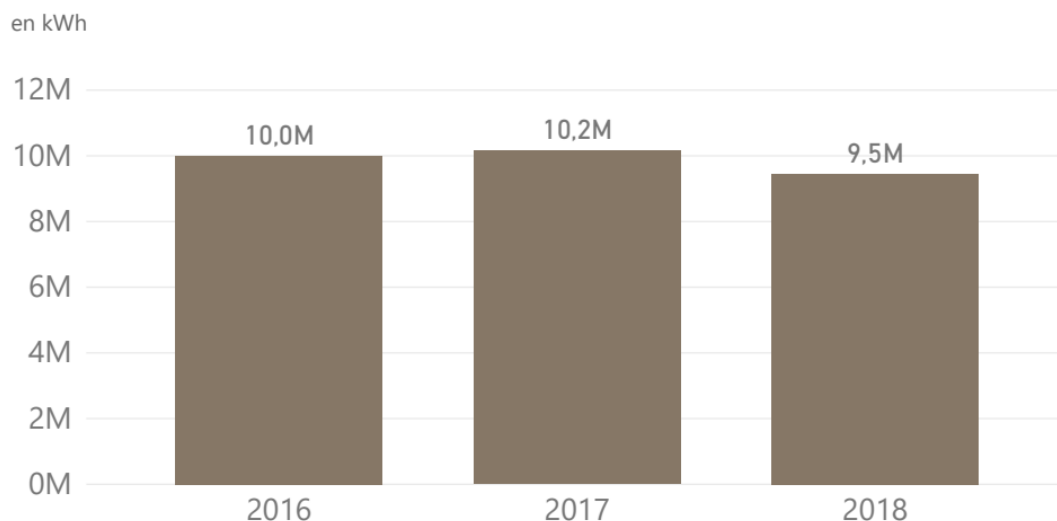



MAS LA CHEVALIERE
LANGUEDOC

Nous installons nos premiers panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Pendant de belles journées ensoleillées, l'électricité produite sur place pourra représenter jusqu'à 60% de notre consommation.

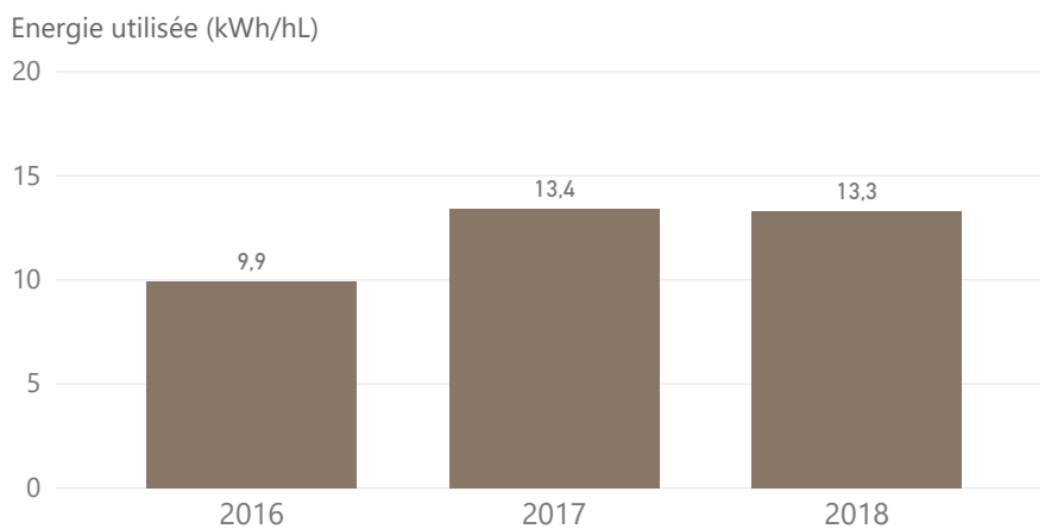
PERFORMANCE

Consommation globale d'énergie



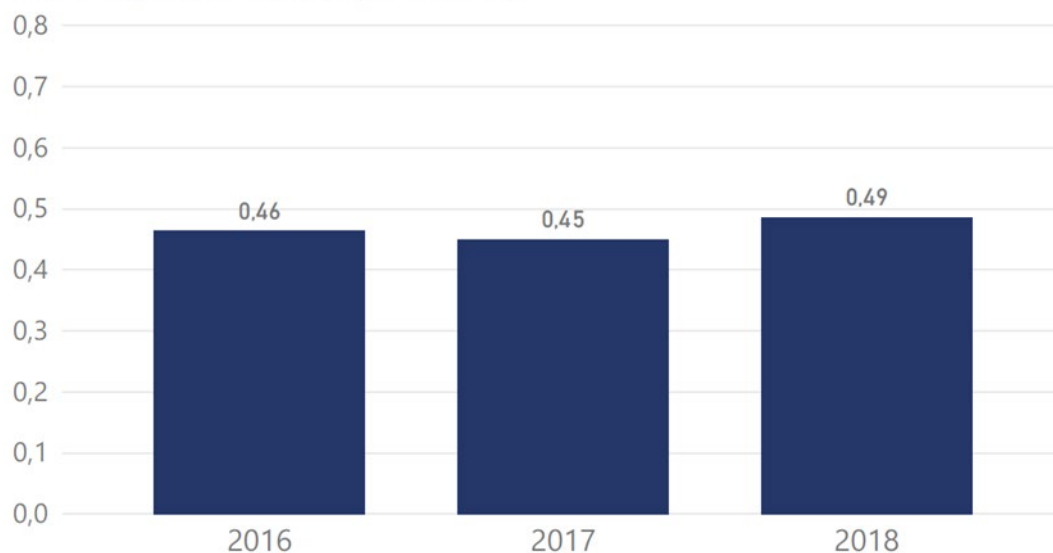
Pour la première fois depuis 2016, nous passons sous la barre symbolique des 10 GWh.

Ratio de consommation : énergie vs. prod



Nous calculons, pour nos sites vinicoles, la quantité d'énergie requise en kWh pour traiter et conditionner un hectolitre de vin. Notre politique d'économies d'énergie nous mènera à réduire de 15% notre impact à l'horizon 2021, soit 10.7 kWh/hL.

Pour la capsulerie : en kWh par lot de 100



Pour la capsulerie, le calcul diffère, et il n'y a pas d'évolution significative. Notre plan global d'économies d'énergie portera également sur cette filiale, où nous visons donc 0.40 kWh/100 à l'horizon 2021.

LA REDUCTION DE NOTRE CONSOMMATION D'EAU

POLITIQUE ET PLAN D'ACTION

Dans un contexte difficile vis-à-vis de l'eau, notre activité se doit d'être la plus responsable possible. D'après les différents scénarios de réchauffement, l'eau ne devrait pas se faire plus rare mais sera en revanche très inégalement répartie au cours de l'année, en se concentrant à l'automne et en hiver. Notre consommation d'eau est suivie mensuellement sur chacun de nos sites, et nous sensibilisons nos collaborateurs sur ce point.

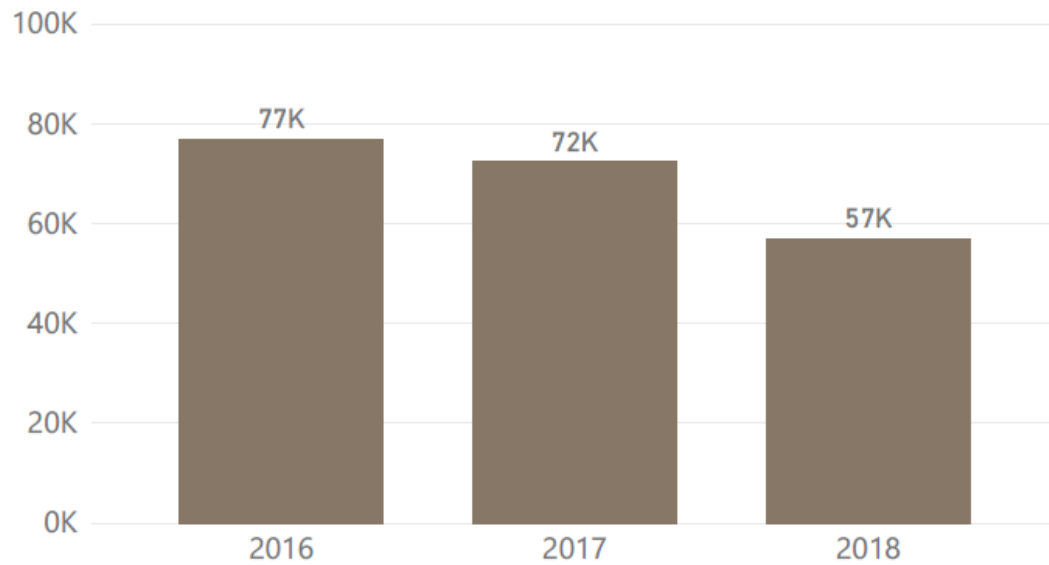
Les chais sont les principaux consommateurs d'eau dans le procédé de conditionnement : les standards d'hygiène sont extrêmement élevés, et le nettoyage est quasi-permanent. Nous installons progressivement des systèmes de lavage de cuve économes. Nous prévoyons également de nous équiper en systèmes minutés en 2019.

En 2018, nous avons engagé la réfection de nombreux compteurs du côté de nos fournisseurs d'eau, résultant dans un comptage plus précis, et de manière globale dans une diminution des quantités consommées.

PERFORMANCE

Consommation globale d'eau

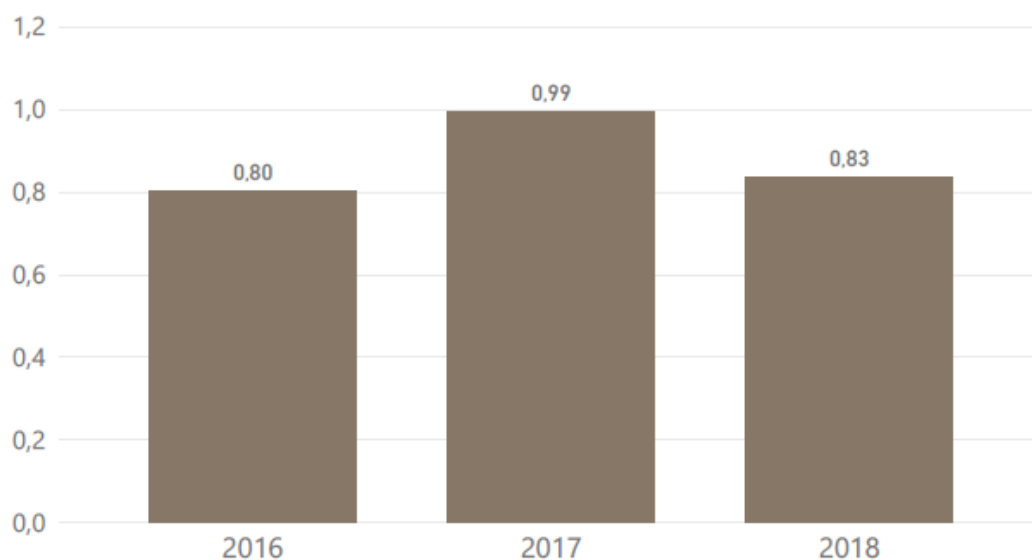
en mètres cubes



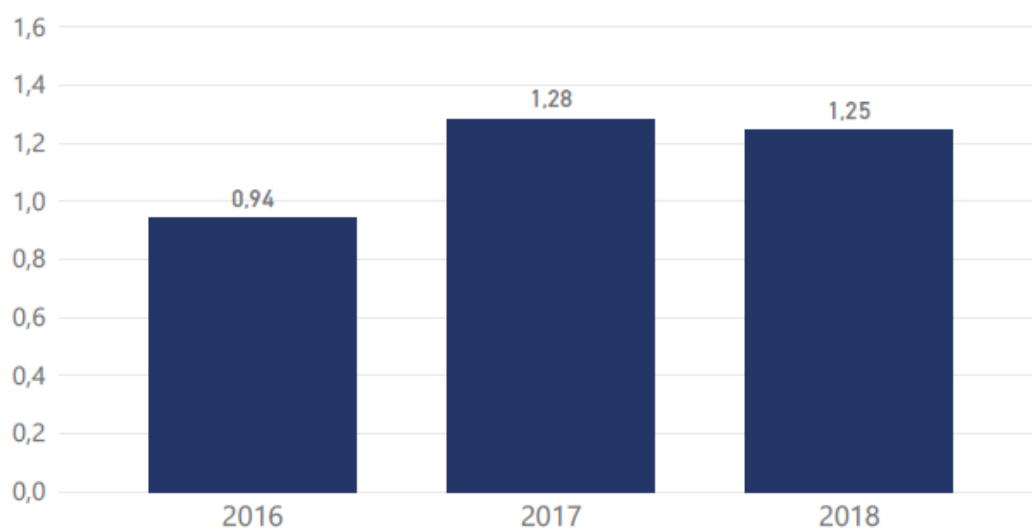
Notre consommation a globalement décru en 2018, sur la base de nouveaux compteurs, de contrôle et de remise à plat des systèmes de distribution et de mesures de sensibilisation.

Ratio de consommation : sites vinicoles et capsulerie

en Litres d'eau par Litre de vin



en Litres d'eau par lot de 100 items fabriqués



Sectoriellement, la valeur de référence retenue est en général 1L d'eau par Litre de vin passé en chai et conditionné. Nous nous installons durablement en-deçà de cette valeur et visons dès à présent un ratio de 0.7 à l'horizon 2021.

RECYCLAGE ET TRI DES DECHETS

POLITIQUE ET PLAN D'ACTION

Sur ce sujet également, nous avons commencé par initier une démarche avec nos collaborateurs. Nous trions depuis de nombreuses années le papier dans nos bureaux, et la démarche s'est également implantée sur la partie industrielle. Mensuellement, tous les sites consignent les quantités et types de déchets rejetés.

Nos déchets sont principalement constitués de carton et de verre. Nos équipes marketing, lorsqu'elles conçoivent des conditionnements, disposent d'une gamme de produits écoresponsables (bouchon, étiquettes, encres, etc.) et peuvent minimiser l'impact généré par l'activité. Par ailleurs, l'utilisation de la gamme de bouteilles ECOVA s'est généralisée : ces bouteilles sont des copies conformes de bouteilles existantes, mais avec un plan verrier retravaillé et une conception mieux pensée : les émissions de CO_2 lors de sa fabrication sont réduites de 15%.

Nous avons lancé en 2018 des études pour augmenter encore notre capacité à trier et recycler, en séparant deux types de films plastiques déjà recyclables, mais dont le nombre de cycles augmente s'ils sont bien séparés. Nous prévoyons également de trier et de faire recycler les glassines (papiers supports d'étiquettes) après les avoir préalablement pressées pour minimiser le volume et donc les rotations de collecte.

LE SAVIEZ-VOUS ?



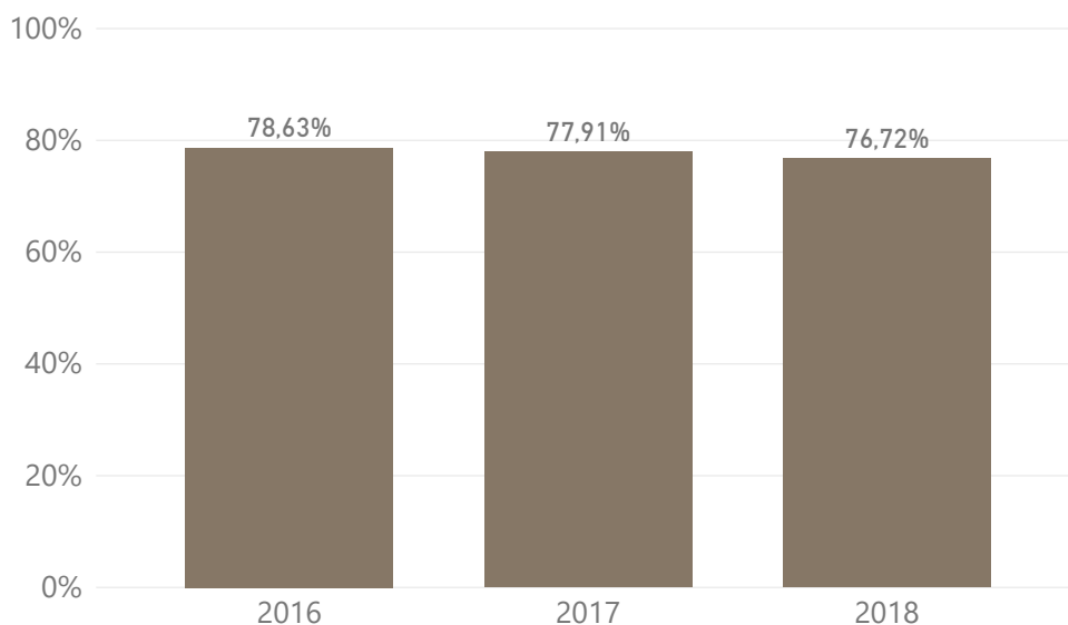
À l'hôtel du Vieux Moulin, à Chablis, votre lettre de bienvenue est imprimée sur du papier biosourcé issu de forêts durables. Parfaite entrée en matière pour un domaine qui propose des vins à Haute Valeur Environnementale !

16

PERFORMANCE

C'est le nombre de catégories de déchets que nos collaborateurs distinguent, chaque jour, sur nos sites.

Valorisation des déchets : taux de recyclage



Nos achats de verre



525 grammes :
le poids moyen des bouteilles
achetées par le groupe

68% :
le taux de calcin (verre recyclé)
moyen dans nos bouteilles

En 2018, nous avons produit **61 M**
de cols.

POLITIQUE ET PLAN D'ACTION

Nos Maisons de Vins et Vignobles, afin de s'inscrire au mieux dans leur bassin viticole et leur terroir, jouissent d'une autonomie totale en matière viti-vinicole. Au-delà des démarches certifiantes, chaque vignoble est reconsidéré dans son propre écosystème : l'eau, le sol et la biodiversité sont les thèmes centraux de notre travail sur vignoble. Sur ces trois points, les différences sont très significatives d'un vignoble à l'autre.

La problématique de l'eau, à travers celle de l'irrigation, concerne principalement nos vignobles du Sud de la France et d'Afrique du Sud. Nous œuvrons depuis 2015 à l'amélioration de notre maîtrise technique de l'irrigation, qui est un important levier, à la fois qualitativement et quantitativement. En 2015, nous installions le premier logiciel d'aide à la décision en irrigation disponible sur le marché, et présentions les résultats au Symposium Viti-Céno d'AdVini. En 2017, nous avons lancé une thèse CIFRE sur les vignobles bordelais sur cette thématique, et recruté un ingénieur dont la gestion de l'eau est la mission principale. En 2018, toujours dans l'objectif zéro-gaspillage, nous avons installé des stations météorologiques et des sondes hygrométriques pour calculer au plus près les besoins en eau de nos vignes.

Le sol est une ressource non renouvelable à l'échelle de temps humaine, et donc limitée. Sa protection fait partie intégrante de nos itinéraires cultureux. Outre les équipements, toujours plus précis et performants, utilisés sur nos domaines, nous luttons contre les pollutions possibles en privilégiant soit l'agriculture biologique, soit des démarches à bas niveau d'intrants, comme HVE ou IPW. Pour limiter les tassements de sols, nous utilisons ou expérimentons des solutions innovantes, notamment liées à l'enherbement permanent. Des couverts sont choisis et semés en fonction du type de sol, ce qui permet de l'aérer de façon naturelle. Souvent, cet enherbement est dit « Naturel Maîtrisé » : c'est-à-dire que nous laissons faire la nature et les espèces locales.

LE SAVIEZ-VOUS ?

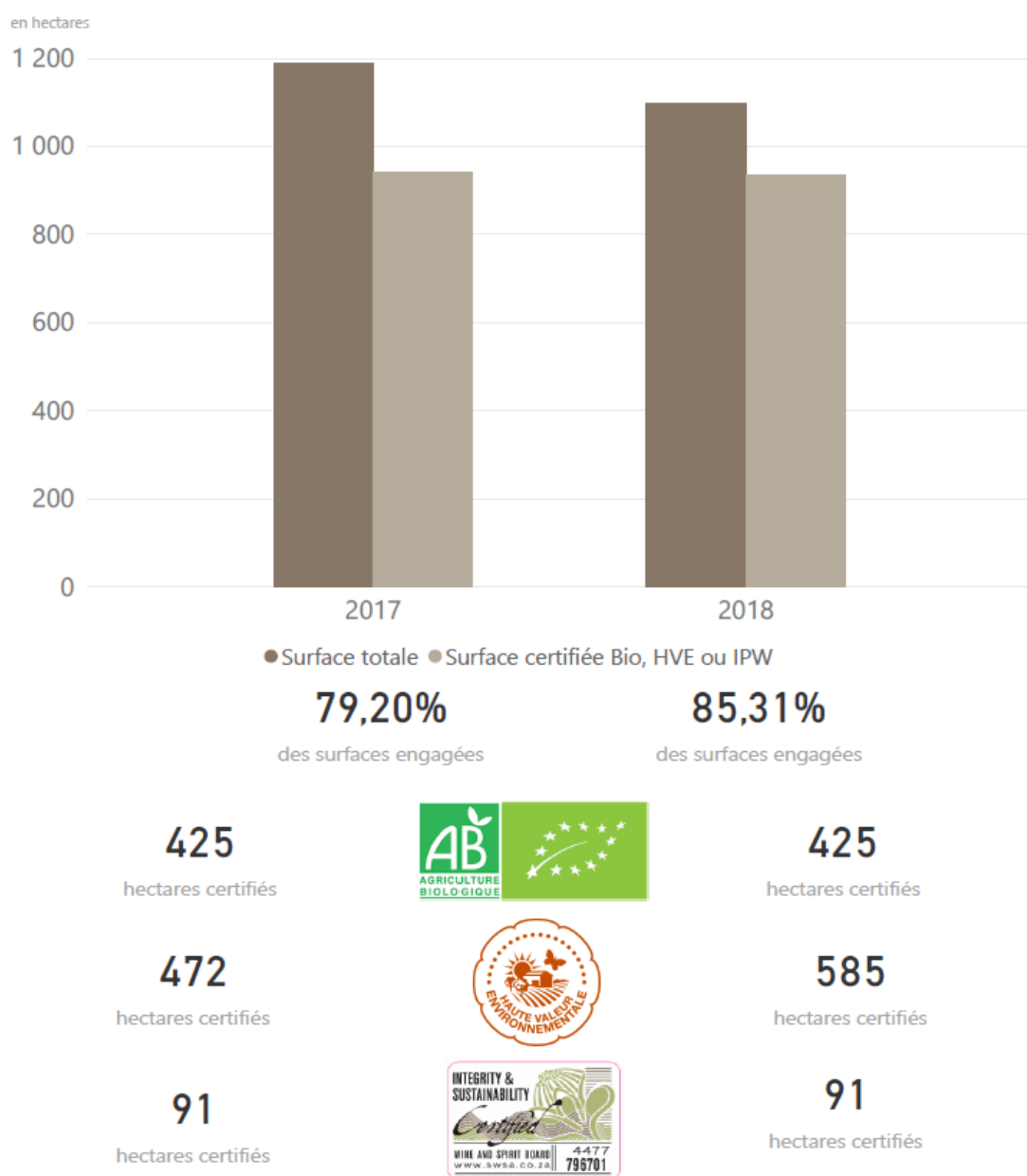



VIGNOBLES JEANJEAN
SECRETS DU LANGUEDOC

Au Printemps, au Mas de Pive, la collaboration des Vignobles Jeanjean avec une bergère locale permet d'éliminer (plutôt efficacement) l'herbe verte !

PERFORMANCE

Engagement de nos vignobles dans une viticulture durable



Nous ne comptons ici que les surfaces certifiées à date. Si nous comptons les surfaces en transition vers au moins l'une de ces démarches, nous serions à 100%.

CHAPITRE 4 : REPORTING SOCIAL

REPARTITION DE L'EFFECTIF

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; périmètre France; effectif présent au 31/12

	2018		2017		2016	
Cadres	191	26%	182	24.8%	171	25.6%
Agents de maîtrise	111	15%	111	15.2%	104	15.5%
Employés	177	25%	172	23.5%	172	25.7%
Ouvriers	234	32%	261	35.6%	217	32.5%
Apprentis	9	2%	8	1.1%	5	0.7%
TOTAL	722	100%	734	100%	669	100%

L'effectif du périmètre France ci-dessus, au 31/12/2018, compte 722 personnes.

Les ouvriers représentent 32% de l'effectif du groupe, les employés 25%, les agents de maîtrise et cadres respectivement 15% et 25.

REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE HOMMES & FEMMES, PAR STATUT

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; filiales françaises (périmètre France) ; effectif présent au 31/12

	2018				2017				2016			
	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%
Ouvriers	188	25.8%	46	6.4%	210	28.7%	51	7.0%	180	26.9%	37	5.5%
Employés	50	7.1%	127	17.8%	47	6.4%	125	17.1%	54	8.0%	118	17.7%
Agents de maîtrise	43	6%	68	9.4%	46	6.3%	65	8.9%	44	6.6%	60	9.0%
Cadres	116	16.0%	75	10.4%	117	16.0%	65	8.9%	111	16.6%	60	9.0%
Apprentis	4	0.7%	5	0.9%	4	0.6%	4	0.6%	4	0.6%	1	0.1%
	401	55.4%	321	45.9%	424	57.8%	310	42.3%	393	58.7%	276	41.3%

La répartition entre hommes et femmes s'établit à 55% contre 45% avec une répartition de plus en plus égalitaire mais des disparités restantes selon les statuts qui s'expliquent par des métiers plus masculins sur les catégories ouvriers (opérateurs de conditionnement, transports...) et plus féminins sur les employés (assistantes commerciales).

L'entreprise veille à la représentativité des femmes à tous les niveaux de responsabilités,

PART DES CDD DANS L'EFFECTIF

Effectif CDD et contrats de professionnalisation ; hors apprentis ; filiales françaises (périmètre France) ; effectif présent au 31/12

Effectif présent au 31 décembre	2018				2017				2016			
	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%
Ouvriers	8	1.1%	2	0.3%	14	1.9%	1	0.2%	9	1.3%	0	0.0 %
Employés	4	0.7%	11	1.7%	4	0.6%	10	1.4%	5	0.7%	7	1.0 %
Agents de maîtrise	1	0.2%	3	0.5%	2	0.3%	2	0.3%	0	0.0%	0	0.0 %
Cadres	0	0 %	1	0.2%	2	0.3%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0 %
Total	13	2.0%	17	2.5%	22	3.0%	13	1.8%	14	2.0%	7	1.0 %

Au 31 décembre 2018, la part des contrats à durée déterminée (CDD) représente 4.4% de l'effectif.

A l'inverse des années précédentes 43% des CDD concernent des hommes et 57% des femmes.

Les catégories Ouvriers & Employés représentent respectivement 33% et 50% des CDD.

Les principaux motifs de contrats à durée déterminée sont des remplacements ou des embauches liées à des surcroûts d'activité temporaires ou à la saisonnalité (vignes).

Les contrats à durée déterminée sont ici intégrés quel que soit le motif : remplacement, accroissement de l'activité, contrat étudiant...

MOUVEMENTS : RECRUTEMENTS & DEPARTS

EMBAUCHES & DEPARTS

Embauches en CDI

Filiales françaises (périmètre France) ;

Au 31 décembre	2018		2017		2016	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	15	5	9	5	12	2
Employés	7	15	5	14	5	11
Agents de Maîtrise	8	59	5	5	7	9
Cadres	11	17	9	12	13	5
Total	41	46	28	36	37	27

En 2018, le groupe a procédé à 87 recrutements en contrats à durée indéterminée, soit 57% des embauches globales.

AdVini a pour objectif de recruter des collaborateurs performants, à fort potentiel et capables de véhiculer l'image et les valeurs de l'entreprise. La DRH travaille avec les managers à la définition précise des besoins et compétences pour chaque recrutement.

Notre processus de recrutement est établi selon des étapes communes à l'ensemble de nos établissements : rédaction de la définition du profil intégrant les missions et les compétences clefs du poste, diffusion des offres en interne et externe, sélection des candidatures, conduite d'un ou plusieurs entretiens avec un manager opérationnel, une personne des RH et/ou la Direction Générale.

Certains critères d'évaluation sont partagés pour tous les recrutements. Ils se basent sur la culture d'AdVini : la Convivialité, l'Humilité, l'Exemplarité, le Professionnalisme ; l'Engagement dans le collectif et la Culture du résultat (CHEPEC).

AdVini établit ses recrutements sur la base des compétences professionnelles, de l'expérience et veille tout au long du processus de recrutement à la transparence et à la justification de ses choix concernant les candidats retenus.

Départs

Filiales françaises (périmètre France), hors mutations internes

	2018	2017	2016
Nombre de départs	117	109	92
dont nombre de fin de CDD, Apprentissages...	38	29	35
dont nombre de licenciements	15	15	12

Il y a eu 118 départs en 2018, dont 38 fins de contrats à durée déterminée, soit 32% des départs, et seulement 15 licenciements, soit environ 12% des départs.

DUREE DU TRAVAIL

Durée du travail

Filiales françaises (périmètre France), ; effectif présent au 31/12

Environ 5.7% de l'effectif présent au 31.12 bénéficie d'un temps partiel, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. La part d'effectif à temps complet par catégorie est la suivante :

Part des effectifs à temps complet	
Ouvriers	92%
Employés	93%
Agents de maîtrise	95%
Cadre	97%

Le temps partiel est mis en place principalement sur demande du collaborateur et permet de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Il est également plus fréquent sur les postes d'ouvriers viticoles de par la nature des activités.

POLITIQUE EN FAVEUR DES SENIORS

L'âge moyen sur le périmètre des filiales françaises, pour les salariés présents au 31.12.2018 est de 43 ans. 43.6% de l'effectif du Groupe est considéré comme Seniors (plus de 45 ans). Aussi, l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors sont des préoccupations constantes du groupe.

Les salariés sont notamment accompagnés dans la préparation de leur départ à la retraite.

Des réunions d'informations et des rendez-vous individuels sont régulièrement organisés avec notre organisme de gestion.

Un Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place au sein des filiales françaises afin d'aider les salariés à mieux anticiper et préparer leur retraite. Le groupe incite ses collaborateurs à utiliser ce dispositif notamment en versant un abondement pour les sommes placées issues de la participation et de l'intéressement.

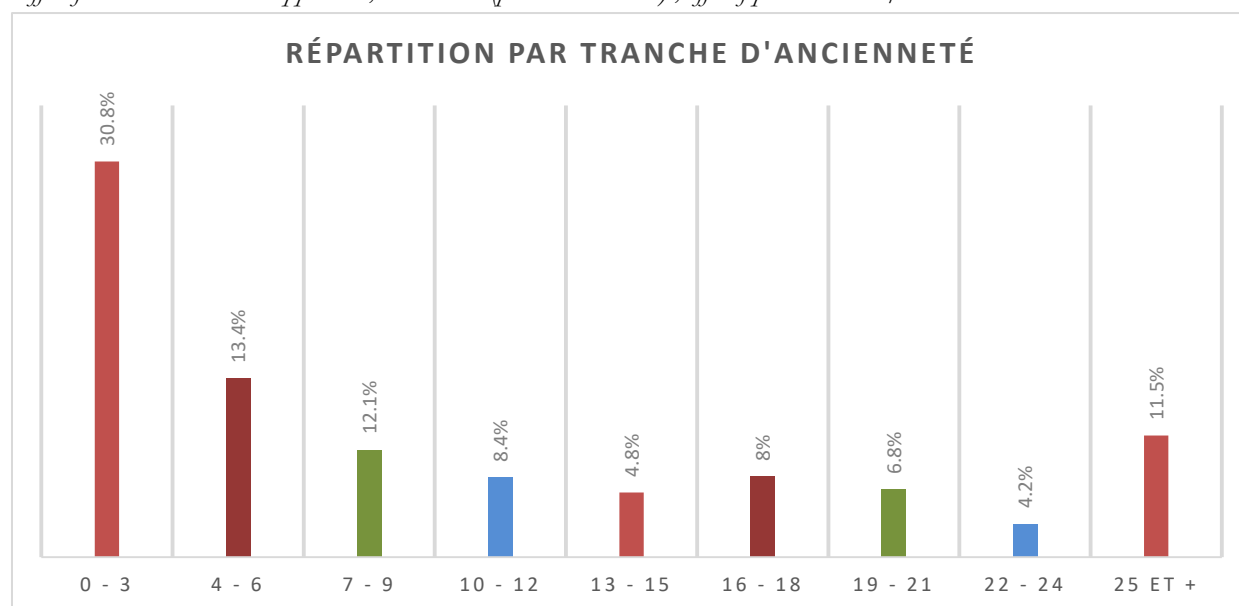
Des mesures de prévention et d'aménagement des postes de travail sont établies en fonction des constats établis sur la base des diagnostics pénibilité et des actions menées par les CHSCT.

L'accord sur le contrat de génération, a permis la mise en place d'actions concrètes destinées à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés âgés et d'assurer la transmission des savoirs et des compétences :

- Maintien de 100% des seniors dans l'entreprise jusqu'à l'âge de la retraite à taux plein, et ce chaque fois que possible compte tenu des souhaits et aptitudes physiques des salariés concernés
- Réalisation d'entretien professionnel de deuxième partie de carrière
- Facilité d'accès aux VAE, bilan de compétences, période de professionnalisation, CPF

Répartition de l'effectif par tranches d'ancienneté

Effectif CDI+CDD hors apprentis ; Pôles Vin (périmètre France) ; effectif présent au 31/12



L'ancienneté moyenne (périmètre France) est de 10.9 années. Elle est de 11.7 années pour les hommes et de 10 ans pour les femmes.

On note que 31% de l'effectif a entre 0 et 3 ans d'ancienneté et 56% de l'effectif à moins de 10 ans d'ancienneté.

Cette ancienneté relativement faible au sein du groupe s'explique d'une part par une croissance accélérée au cours de ces dernières années, nécessitant un renfort des équipes, notamment commercial et de départ à la retraite d'une partie du personnel.

L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

L'entreprise veille au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, en travaillant notamment sur les adaptations au poste de travail et l'aide au financement d'appareillage et matériel spécifique.

Notre engagement passe par la participation à des événements mobilisant des partenaires externes. Ainsi, lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, AdVini participe ponctuellement, selon ses besoins en recrutement, au salon Handijob ou à d'autres manifestations.

Enfin, les maisons poursuivent leur partenariat avec les agences d'intérim qu'elles sensibilisent régulièrement à ce sujet et avec les établissements du secteur protégé et adapté. Elles font appel à des ESAT en leur sous-traitant certaines activités.

FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

AdVini attache une réelle importance au développement des compétences des salariés notamment grâce à la formation. Chaque maison propose des formations diversifiées en lien direct avec le poste des collaborateurs mais aussi des formations plus personnelles telles que les langues, l'informatique ou l'initiation à la dégustation.

Un travail étroit est réalisé avec les organismes collecteurs afin d'optimiser les plans de formation. Les formations internes sont privilégiées afin de favoriser le partage et le développement de la cohésion d'équipe

AdVini met en place d'autres outils pour développer ses ressources humaines (entretien d'évaluation, coaching pour les membres de la Direction, bilan de compétences, VAE...)

AdVini anime un projet de gestion et valorisation des savoirs, au sein d'une première population cible (direction et management)

Les objectifs du programme sont de :

- Retenir les talents et les personnes qui seront les dirigeants de demain et assureront la pérennité et le succès d'AdVini
- Accueillir les nouveaux entrants pour qu'ils démarrent au mieux dans l'entreprise
- Développer les collaborateurs pour qu'ils donnent le meilleur d'eux même, qu'ils s'épanouissent dans l'entreprise et participent activement aux résultats personnels et collectifs,
- Attirer des « bons profils » pour que les candidats ou les gens en poste aient envie de venir travailler pour Advini
- Réorienter en cas d'échec les personnes afin de leur proposer une mission ou une fonction qui soit plus en adéquation avec sa formation et compétence.

Ce programme s'appuie sur le respect de nos valeurs d'entreprise. Il se base sur un entretien annuel spécifique et permet au collaborateur de bénéficier d'actions individualisées selon son profil (formation, entretien de carrière, participation à des ateliers transverses stratégiques, accompagnement individuel...)

Ce programme permet plus de clarté et plus d'échange sur la carrière des collaborateurs avec leurs managers. Il ne répond pas à tous les souhaits d'évolution mais permet de donner une vision plus claire sur sa capacité à se développer.

Les entretiens annuels d'évaluation permettent d'identifier les points forts de nos collaborateurs, de mieux connaître leurs souhaits d'évolution et de proposer des actions d'accompagnement adéquates.

La bourse à l'emploi facilite et favorise la mobilité interne des collaborateurs. Toutes nos offres de recrutement font l'objet d'une diffusion spécifique auprès de nos collaborateurs afin de favoriser leurs évolutions.

Enfin, les maisons s'engagent également dans la transmission des savoirs, en particulier via la promotion de l'alternance. Régulièrement, plusieurs jeunes en contrat de professionnalisation ou en contrat

d'apprentissage intègrent l'une des sociétés sur les métiers du commerce, du marketing, de la production...

En 2018, la formation représente plus de 25 000 heures de formations dispensées et concerne principalement :

- L'Informatique : en lien avec le déploiement et le développement du nouvel ERP
- Le transfert des compétences /connaissances (tutorat), l'anticipation des départs et le développement de la polyvalence au poste.
- Le management/leadership transverses
- Les métiers du vin, du commerce, du marketing
- Les formations réglementaires.
- Les langues

HYGIENE & SECURITE

Maladie

<i>Effectif CDI+CDD et apprentis, filiales françaises (Maisons de Vins & Sociétés de Services)</i>	2018	2017	2016
Nombre de jours d'absence pour cause de maladie	6746	13 075	9 298
Taux d'absentéisme pour cause de maladie	3.7%	6.32%	5.89%

Accidents du travail

<i>Effectif CDI+CDD et apprentis, filiales françaises (Maisons de Vins & Sociétés de Services)</i>	2018	2017	2016
Nombre de jours d'absence pour cause d'accident du travail/trajet	1825	1688	1311
Taux d'absentéisme pour cause d'accident du travail/trajet	1%	0.82%	0.83%
Taux de fréquence	30.44	33.80	16.73
Taux de gravité	1.63	1.27	1.04

Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000

Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/ heures travaillées) x 1 000

Taux d'absentéisme = Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/ trajet) / (effectif en équivalent temps plein x nombre de jours ouvrés)

Le taux d'absentéisme maladie est de 3.7 %.

Le taux d'absentéisme en lien avec les accidents du travail s'établit en 2018 à 1.0 %. Il y a eu en 2018, 34 accidents du travail. Un nombre moindre qui entraîne une baisse du taux de fréquence.

Le taux d'absentéisme global (maladies et accidents du travail) s'élève à 4.7%.

AdVini met en œuvre des moyens pour la prévention des risques professionnels, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des salariés. Les problématiques de sécurité sont gérées en local, par la Direction de chacune des maisons, avec la volonté de responsabiliser les dirigeants ainsi que les chefs de service.

Ainsi, les maisons de vins ont mis en place des mesures pour prévenir les risques, notamment par l'information et la formation des salariés.

En effet, de nombreuses formations santé et sécurité sont mises en place chaque année :

- Gestes et postures
- Habilitations électriques
- Risque incendie
- Hygiène
- Risque chimique
- Gestion du stress

En parallèle, les sociétés actualisent régulièrement le diagnostic des situations de pénibilité, à partir duquel est établi un plan de prévention des risques professionnels. Ce diagnostic est complété par des études terrain menées par le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CHSCT), le médecin du travail, les services Qualité & RH.

L'amélioration des conditions de travail passe également par une meilleure qualité de vie au travail et la limitation de la pénibilité. Les maisons y sont de plus en plus attentives.

Des groupes de travail sont régulièrement mis en place sur des problématiques spécifiques (exemple : horaires de travail sur les ateliers de production) et chaque année de nombreux investissements sont réalisés afin d'améliorer l'ergonomie des postes et les conditions de travail.

Enfin, compte tenu de son activité le Groupe porte une attention croissante aux risques liés à la consommation d'alcool, en particulier ceux liés à la sécurité routière. Les collaborateurs amenés à déguster des vins dans le cadre de leur activité professionnelle sont sensibilisés dès leur intégration via le règlement intérieur à être vigilants quant à leur consommation de boissons alcoolisées lors des horaires de travail.

LE DIALOGUE SOCIAL

La majorité des sociétés du groupe ont des représentants du personnel, qu'il s'agisse de CSE, de Délégations Uniques du Personnel (DUP) ou des Comités d'Entreprise (CE), des Délégués du Personnel (DP), des Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) et parfois, selon les sites, des Délégués Syndicaux.

AdVini veille au respect de la liberté d'association, favorise la négociation collective et l'indépendance des organisations syndicales et s'attache à entretenir un dialogue avec les salariés et leurs représentants du personnel.

Le dialogue social porte sur des thèmes comme l'emploi, la stratégie de l'entreprise, la santé au travail, la prévoyance et les frais de santé.

Les réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature de sept accords, principalement sur l'épargne salariale (participation, intéressement, prime de partage des profits) et la retraite (mise en place d'un plan épargne retraite collectif).

Les sociétés assurent l'information et la communication auprès de leurs salariés par le biais de différents outils : notes, enquête d'opinion, lettre interne, revue de presse, communication des résultats financiers, réunions questions / réponses, semaine du développement durable, réunions Cadres...

Les Road Show, réunions avec l'ensemble du personnel, ont été instaurées en 2010. Ces réunions, sont basées sur un échange clair et transparent avec les équipes et s'articulent comme suit : Activité et Résultats de l'entreprise, Stratégie et Développement, questions / réponses ouvertes.

POLITIQUE SALARIALE

MASSE SALARIALE BRUTE CHARGÉE AU 31/12/2018

La masse salariale brute chargée pour le périmètre France, s'élève pour 2018 à plus de 39 millions d'euros.

	2018
Salaires bruts	26 362 K€
charges sociales	12 756 K€
Total	39 118K€

POLITIQUE SALARIALE

La politique salariale s'articule autour des principes communs suivants :

1. RECOMPENSER L'ENGAGEMENT ET L'INVESTISSEMENT DES EQUIPES PAR DU VARIABLE QUAND LES RESULTATS ET LA PERFORMANCE SONT AU RENDEZ-VOUS PAR LE VERSEMENT DE PRIMES

- D'intéressement et de participation (avec des abondements possibles)
- Par maisons, entités ou sociétés sur les résultats
- Par un variable pour tous en lien avec métiers/service

L'entreprise a développé la mise en place du variable au sein des différentes structures car les primes sont liées à des objectifs de résultats et de performance qui s'évaluent et évoluent d'année en année.

Si l'entreprise est performante, les équipes sont récompensées

Si des objectifs sont atteints et permettent la performance ou la bonne gestion de l'entreprise, les équipes sont récompensées

C'est ce qui nous anime depuis des années et qui permet de gérer l'entreprise en gardant son agilité pour passer les années délicates.

C'est de la responsabilité de l'entreprise de gérer de manière prudente la masse salariale tout en partageant ses profits lorsqu'elle en a.

2. LIMITER LES HAUSSES COLLECTIVES POUR NE PAS ALOURDIR LA MASSE SALARIALE

La masse salariale totale du groupe est de l'ordre de 40M€. Toute hausse a un impact très significatif et peut nuire à la performance de l'entreprise.

Contrairement au variable, la hausse collective n'a pas pour objectif de récompenser l'engagement des équipes mais veiller à un ajustement sur des indices de références comme l'inflation.

3. VERSER DES HAUSSES INDIVIDUELLES CIBLEES

Des hausses qui peuvent récompenser des compétences au poste mais les évolutions salariales sont avant tout synonymes de changement de poste/ métier car l'entreprise ne peut pas rétribuer un métier et des compétences plus chers que la valeur du poste sur le marché.

L'ancienneté n'est pas un critère d'évolution de salaire. Les évolutions de postes et de compétences le sont tout au long de la carrière professionnelle.

4. RENFORCER LE BIEN-ETRE AU TRAVAIL ET L'AMENAGEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La politique salariale ne se résume pas au salaire mais également à nos conditions de travail, au climat social, à notre bien-être et à notre santé. Nous passons du temps au travail et il est important que les équipes s'y sentent bien.

5. MAINTENIR NOTRE ENGAGEMENT SUR LA FORMATION MALGRE LES REFORMES CAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES EST INDISPENSABLE A L'EMPLOYABILITE ET LA PERFORMANCE

L'entreprise a toujours développé les compétences des équipes bien au-delà de ses obligations légales car apprendre, se remettre en question sont indispensables pour se maintenir dans son emploi et être employable.

A date, les entreprises n'ont presque plus de contraintes légales financières à ce sujet.

6. ÊTRE SENSIBILISE A L'EGALITE, LE HANDICAP ET LE TRANSFERT DE COMPETENCES,

C'est une préoccupation sociale et sociétale que l'entreprise prend en compte par des mesures pragmatiques au sein de chaque site.

En parallèle, chaque société conserve son autonomie dans sa gestion notamment pour proposer une politique de rémunération adaptée, tenant compte de la taille de la structure et des spécificités régionales, tout en respectant les principes partagés avec le groupe.

La part de variable représente environ chaque année et en moyenne 10% de la rémunération globale. Elle permet de rétribuer l'investissement et la performance individuelle et collective et d'associer le collaborateur au succès de l'entreprise.

Le travail d'harmonisation des systèmes de variables se poursuit. A date, 99% des effectifs bénéficient d'un variable.

RESPECT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE L'OIT

En accord avec les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), les sociétés du groupe veillent au respect des personnes, à l'égalité des chances et à l'absence de discrimination (sexe, religions, origines...). Cet engagement inclut le respect de la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les principaux risques identifiés et gérés au sein du Groupe sont les suivants :

Risque de change

La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. L'exposition aux risques de change a toutefois augmenté avec la fusion absorption de Laroche en 2010, l'ex Groupe Laroche étant exposé au Peso Chilien et au Rand Sud-Africain, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. À noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini a appliqué la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39 (cf. note 3 – Instruments financiers dérivés annexe aux comptes consolidés).

Risque de taux

Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux sont mises en œuvre et ajustées en fonction des perspectives d'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini applique depuis 2011 la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

Risque clients

AdVini dispose d'une assurance client globale pour l'ensemble de ses clients, tous réseaux, et la gestion du risque client relève d'une procédure interne stricte. Les créances non couvertes doivent faire l'objet de garanties de paiement ou entrent dans le cadre de procédures dérogatoires.

Risque fournisseurs

Nos processus d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur notre matière première, le vin, est faible du fait de la diversité et de l'étendue de nos sources d'approvisionnement. L'évolution des cours des vins est toutefois directement dépendante de la qualité et de la quantité de la récolte et de l'orientation de la demande.

Risque juridique et contentieux

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

Les provisions pour risques sont décrites à la note 9 des Annexes aux comptes consolidés (page 66).

Assurances

AdVini et ses filiales sont couvertes par les polices d'assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants à hauteur de 5 millions d'euros,
- responsabilité civile à hauteur de 10 millions d'euros (y compris Amérique du Nord),
- atteinte à l'environnement à hauteur de 7,5 millions d'euros,
- dommages aux biens (vols, dégâts des eaux, incendie, ...),
- bris de machine, perte d'exploitation suite au bris de machine,
- marchandises transportées,
- flotte véhicules.

Risque de liquidité

Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires qui s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme.

Les négociations régulières des lignes de trésorerie permettent à AdVini de répondre à ses besoins de financement pour les 12 prochains mois, ce en lien avec le principe de continuité de l'exploitation.

Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

Un service de trésorerie centralisée sur AdVini optimise les ressources et leur allocation aux différentes entités.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très peu mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité (détaillé dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés) est très limité.

Description des procédures de gestion des risques

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, AdVini évolue dans un environnement encadré par des normes qualité qui ont contribué à développer très tôt un système de management de la qualité et de gestion des risques.

Les maisons de vins, outre la certification ISO 9001:2000, sont également certifiées IFS (International Food Standards) et BRC (British Retail Consortium), Ecocert,...

Cette volonté définie dans la politique d'AdVini s'inscrit dans une logique d'adaptation aux exigences des marchés et de maîtrise des risques. C'est ainsi que le système de management est devenu global en intégrant la qualité, mais aussi la sécurité, l'environnement et la Finance.

Le SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL d'AdVini repose sur l'analyse des risques, le développement de dispositions de maîtrise de ces risques et un dispositif de contrôle et d'audit destiné à alimenter l'amélioration continue.

Gestion des risques métier :

Les risques métier sont pour l'essentiel gérés dans le cadre des différentes certifications qualité que nous avons obtenues et qui font régulièrement l'objet d'audits externes de contrôles.

Ils portent notamment sur la revue complète de nos processus marketing, achats, production, logistique, commerce.

Depuis le début des années 2000, les croissances externes successives ont permis un élargissement de la gamme de produits à toutes les appellations du Grand Sud de la France et depuis 2010 à Chablis, et aux vins étrangers : Chili et Afrique du Sud.

Dans le même temps, le portefeuille clients s'est équilibré entre les différents réseaux de distribution (Grande distribution, traditionnel, exportations). Ces deux éléments ont permis une **mutualisation des risques produits et clients**.

Autre point essentiel, les **achats de vins** font l'objet de procédures rigoureuses visant à assurer la meilleure adéquation entre les marchés en amont (production) et les marchés aval (distribution).

Le contrôle interne porte notamment sur les plans prévisionnels d'achats établis pour l'année N+1 et leur suivi tout au long de l'année :

- niveau de couverture (achats engagés sur ventes prévisionnelles)
- prix moyen des achats engagés

Les **stocks** connaissent pour la plupart une rotation assez rapide (de l'ordre de trois mois en moyenne).

Les stocks de vins en vrac (près de la moitié des stocks) présentent un risque de dépréciation très faible.

Les stocks de produits finis ou semi finis et de matières sèches font l'objet d'inventaires physiques complets au minimum une à deux fois par an et d'inventaires tournants réguliers.

La coordination entre les services d'achat, de production et les services commerciaux, par l'intermédiaire des cellules de planification, permet de limiter les risques de dépréciations.

Le poste **clients** fait l'objet de procédures visant à encadrer et à identifier tout risque sur les créances client. AdVini dispose pour la gestion de ce risque :

- d'une assurance clients globale qui permet de garantir l'essentiel de l'activité à hauteur de 90% de l'encours,
 - de procédures dérogatoires très restrictives en cas d'encours non couvert par l'assurance
 - d'une cellule de credit-management centralisée

Gestion des risques financiers :

AdVini a régulièrement fait évoluer sa gouvernance, ses organisations et ses outils de gestion de façon à optimiser l'identification et la gestion des risques, y compris financiers.

La réactivité et l'adaptation de nos organisations aux évolutions de notre environnement ont ainsi permis à AdVini de traverser une crise financière et économique majeure comme celle de 2008-2009.

Pour une efficacité encore accrue, dans le cadre de la révision de la gouvernance, le contrôle de gestion est depuis 2013 rattaché à la Direction Administrative et Financière et une Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance a été créée de façon à renforcer la maîtrise des risques et à assurer un cadre sécurisé au développement d'AdVini.

Gestion des risques juridiques et contentieux:

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

La note 9 des comptes consolidés du rapport financier 2016 donne l'état des provisions pour risques.

Evolution de l'organisation et des systèmes d'information :

Les équipes de contrôle au sein d'AdVini sont structurées de la façon suivante:

La révision comptable ainsi que l'établissement des comptes consolidés sont pilotées par la **Direction Administrative et Financière du Groupe**.

Elle s'appuie sur les directions financières de chaque grande région (Languedoc, Sud-Est, Sud-Ouest et Chablis), chargées de la tenue de la comptabilité, du reporting financier mensuel et de la réalisation des arrêtés comptables trimestriels, semestriels et annuels.

La Direction Administrative et Financière Groupe est en charge du reporting comptable Groupe mensuel et de la mise en œuvre de la politique financière.

Une équipe contrôle de gestion, également positionnée au niveau du Groupe, travaille à l'établissement et au suivi des coûts standards et contrôle la performance commerciale. Elle est relayée par des contrôleurs de gestion basés dans les principales maisons de vins.

La trésorerie relève d'une équipe centralisée depuis 2011, année au cours de laquelle a été également mise en place une facturation clients centralisée sur AdVini.

La **Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance** veille à l'harmonisation des procédures et au suivi de leur application ainsi qu'au déploiement d'un reporting adapté. Elle gère également les relations avec les actionnaires et la communication financière.

Le **système d'information** repose sur un ERP (SAP) déployé en janvier 2016. Ce système centralisé, commun à l'ensemble des filiales françaises du Groupe, constitue la clé de voûte du système de contrôle et de gestion des risques. Des groupes de travail, conduits par un pilote, référent dans son domaine, veillent à son optimisation permanente (développements, nouveaux modules, veille réglementaire, formation des équipes).

Les processus comptables et financiers :

Regroupés dans le manuel de management qualité, ils décrivent l'ensemble des processus de management, des processus de réalisation et des processus support.

Parmi ceux qui concernent l'information financière, nous pouvons citer :

Le plan stratégique

Initié par la Commission Stratégie et Développement, en relation avec les Directions de chaque filiale, le plan stratégique définit les axes de développement du Groupe, les actions à engager et les ressources à mobiliser, à un horizon de 3 à 5 ans. Il se matérialise à travers un Business Plan détaillé, descriptif et chiffré et aboutit à la validation d'un compte de résultat et d'un plan de financement prévisionnels.

Le processus budgétaire

Applicable à l'ensemble des sociétés, il repose sur le plan stratégique défini par la commission stratégie et développement et approuvé par le Conseil de Surveillance.

Une note de cadrage budgétaire précise les orientations à l'ensemble des directions en vue de la préparation des budgets. Ces derniers portent sur l'activité, les charges d'exploitation, les investissements, les postes du BFR et la trésorerie.

Après validation par les comités exécutifs, les prévisions sont présentées à la commission stratégie et développement.

Le processus budgétaire se déroule entre octobre et décembre. Un révisé est réalisé à mi exercice.

Le processus d'arrêté comptable

Le pilotage financier se fait sur la base d'un reporting comptable mensuel pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les arrêts comptables semestriels sont définis dans un processus qui précise l'ensemble des étapes, des acteurs internes et intervenants externes (commissaires aux comptes), ainsi que le planning.

Le reporting mensuel

Un compte de résultat mensuel est établi pour l'ensemble des maisons de vins et trimestriel pour leurs filiales, construit sur la base de dossiers de travail homogènes et proches des dossiers de révision trimestriels.

Il s'agit d'un outil de pilotage précieux dont la fiabilité est régulièrement étalonnée sur les arrêts trimestriels.

Le compte de résultat est complété par un suivi du besoin en fonds de roulement et de ses composants et par un tableau des flux de trésorerie.

Ce reporting fait l'objet d'une analyse chaque mois avec les dirigeants dans le cadre des comités exécutifs et des comités de direction mensuels.

Des **procédures** particulières viennent encadrer les risques financiers.

- le risque clients : Outre la mutualisation du risque liée à un portefeuille clients élargi et équilibré, la gestion du risque clients repose avant tout sur une assurance clients généralisée et sur des sécurités dans le système d'information qui permettent de bloquer les clients entrant en zone de risque. Tout client hors du champ de l'assurance clients relève de procédures dérogatoires strictement réglementées.

Un service Credit-Management centralisé au niveau du Groupe assure le recouvrement de l'ensemble des clients pour une meilleure efficacité.

- les investissements : les besoins d'investissements, par entité et services, sont étudiés dans le cadre du processus budgétaire et validés par le Conseil de Surveillance.

Un suivi trimestriel est réalisé et une demande d'engagement est nécessaire une fois 90% de l'enveloppe budgétaire consommée.

- Le risque de change : La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini reste réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. Le risque de change, en terme d'actifs, porte également sur le Peso Chilien et le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. A noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini est passé en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de taux : Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux ont été mises en œuvre et sont adaptées en fonction de l'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini est passée en 2011 en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de liquidité : Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires et s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme. Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

La centralisation de la trésorerie sur AdVini, depuis 2011, permet une optimisation des ressources et de leur allocation.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très faiblement mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité est très limité.

- Le risque financier lié aux effets du changement climatique : Ce risque financier est encore limité à court terme. Toutefois, AdVini s'adapte aux changements climatiques, tant en contribuant par sa politique environnementale à limiter sa production de gaz à effets de serre, qu'en faisant évoluer ses méthodes culturales, avec notamment le développement de l'irrigation dans le cadre d'une consommation d'eau maîtrisée ou encore le choix de cépages plus résistants à la sécheresse.

L'environnement de contrôle

Conscient des enjeux que représente le contrôle interne pour un groupe en développement et dans un contexte économique et financier de plus en plus instable, AdVini fait régulièrement évoluer son organisation et sa gouvernance, comme indiqué dans les précédents paragraphes.

Une **commission finances** se réunit au minimum deux fois par an. Elle assure la communication entre les équipes finances / gestion, permet le partage des bonnes pratiques et l'identification des risques pour l'ensemble des sujets financiers, comptables et de gestion.

Enfin, le comité d'audit a élargi son champ d'intervention depuis 2012 en traitant, outre les sujets liés aux clôtures semestriels et annuels, d'autres thèmes relevant de l'audit interne.

Le contrôle interne repose :

- au niveau du Groupe, sur les services contrôle de gestion et qualité chargés de définir les méthodes et d'en surveiller l'application.
- au niveau des maisons de vin, ou par grande région, sur les contrôleurs de gestion Maisons chargés de relayer les procédures Groupe.

Toutes ces équipes partagent un système d'information commun et unique.

Il n'existe pas d'évaluation de contrôle interne.

VII. Autres informations

Observations formulées par le comité d'entreprise

Néant.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe AdVini.

VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2019

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux membres du Directoire ; lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat — L'assemblée générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter et de répartir le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la façon suivante :

Origine

Report à nouveau créditeur	1.440.765,53 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice	1.140.355,87 €

Affectation

A la réserve légale	57.017,79 €
le compte « réserve légale » s'élève donc à	826.608,19 €
Au compte « report à nouveau » s'élève à	1.225.093,59 €
le compte « report à nouveau » s'élève donc à	1.225.093,59 €
A titre de dividende	1.299.010,02 €

Soit un dividende unitaire de 0.33 € pour les 3.936.394 actions.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social le 31 juillet 2019.

QUATRIEME RESOLUTION : Option pour le paiement du dividende en actions, sur la base de 90% de la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant l'assemblée.

CINQUIÈME RESOLUTION : Approbation des charges non déductibles.

SIXIÈME RESOLUTION : Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce; approbation de ces conventions.

SEPTIÈME RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

HUITIÈME RÉSOLUTION : Examen et approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice antérieur.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Examen et approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués au Président du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice antérieur.

DIXIEME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d’attribution des éléments fixes, variables et et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire.

ONZIÈME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d’attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Conseil de Surveillance.

DOUZIÈME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l’exercice écoulé et d’une enveloppe maximale pour 2019.

TREIZIÈME RESOLUTION : Etat des opérations relatives aux attributions d’actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants; lecture du rapport spécial du Directoire.

QUATORZIÈME RESOLUTION : Etat sur les opérations d’options de souscription et/ou achat d’actions ; lecture du rapport spécial du Directoire.

QUINZIÈME RESOLUTION : Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l’article L.225-209 du Code de commerce.

SEIZIÈME RESOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

2. DE LA COMPETENCE DE L’ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIÈME RESOLUTION Délégation de compétence au Directoire en vue d’augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d’investisseurs qualifiés ou d’un cercle restreint d’investisseurs.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION : Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre réservée aux salariés et dirigeants, détermination des conditions et modalités de cette attribution ainsi que de la durée des périodes d'acquisition et de conservation des actions ainsi attribuées.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

Annexes

Tableau des résultats des 5 derniers exercices d'AdVini SA

Date d'arrêté	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	30 827 152	7 695 904	7 663 234	7 187 828	7 161 664
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 853 394	3 847 952	3 831 617	3 593 914	3 580 832
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	232 411 004	235 540 704	235 284 755	238 372 516	223 435 592
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	4 489 202	3 044 856	2 675 234	6 197 465	4 805 350
Impôts sur les bénéfices	-1 664 952	-1 351 060	205 987	536 956	634 731
Participation des salariés	242 015	158 723	163 275	158 766	141 921
Dot. Amortissements et provisions	4 771 782	1 640 934	818 001	2 090 474	2 440 910
Résultat net	1 140 356	2 596 258	1 487 971	3 411 269	1 587 787
Résultat distribué	1 299 010	1 577 660	1 574 559	1 329 748	1 324 908
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,53	1,1	0,6	1,53	1,13
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,3	0,67	0,39	0,95	0,44
Dividende attribué	0,34	0,41	0,41	0,37	0,37
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	303	287	295	278	269
Masse salariale	12 331 777	11 885 297	11 766 541	11 950 529	11 276 307
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	4 403 896	5 725 708	6 902 836	5 623 130	5 964 936

7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance en date 29 mars 2019.

1 – Organisation de la gouvernance

➤ AdVini n'applique strictement, à ce jour, aucun code de gouvernement d'entreprise existant. Se substituent à l'application d'un code de gouvernement d'entreprise les procédures décrites ci-dessous en matière de gouvernement d'entreprise. Ces procédures s'inspirent fortement du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlenext de décembre 2009. Elles sont en particulier en conformité avec ce code sur les points suivants :

- Cumul contrat de travail et mandat social
- Transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- Régimes de retraites supplémentaires
- Conditions d'attributions d'actions gratuites
- Présence de membres indépendants au sein du Conseil
- Choix des administrateurs
- Durée des mandats
- Délai de transmission des informations aux membres du Conseil
- Mise en place de Comités
- Réunion des Conseils et des Comités
- Rémunération des administrateurs

Le système de gestion, de contrôle et d'administration d'AdVini repose sur les organes de décision et de management suivants :

1 – 1 Le Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance à la date du rapport:

Nom et Prénom	Année naissance	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat : exercice	Fonction principale exercée dans la société	Indépendant	Autres Mandats	Sté du Groupe ADVINI	Sté avec APE	Sté Fr./Etr.
M. Bernard JEANJEAN	1936	AGM du 02/06/2008	Clôture 2019	Président du Conseil de Surveillance		Cf Rapport de gestion	OUI	NON	F
M. Vincent RIEU	1966	AGM du 02/06/2008	Clôture 2019	Membre	OUI	Cf. Rapport de gestion	NON		F
Mme Marie-Elisabeth PLANTADE	1961	AGM du 02/06/2016	Clôture 2021	Membre		Cf Rapport de gestion	NON	NON	
M. Pierre GUENANT	1950	AGO du 02/06/2016	Clôture 2021	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON	OUI	F
Mme Brigitte JEANJEAN	1963	AGM du 04/06/2014	Clôture 2019	Directrice Vignobles Jeanjean		cf Rapport de gestion	OUI		
Monsieur Frédéric JEANJEAN	1961	AGM du 04/06/2014	Clôture 2019	Directeur réseau local Languedoc		cf Rapport de gestion	OUI		
Monsieur Jean-Marc LOUBIER	1955	AGM du 03/06/2015	Clôture 2020	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		

Evolution de la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2018 :

En 2018, la société FIAG représentée par Antoine Gédouin a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 20 avril 2018.

Il est ici rappelé qu'est considéré comme membre indépendant tout membre:

- qui n'a pas de lien familial proche avec l'actionnaire majoritaire ou un mandataire social,
- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années,
- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'a pas été salarié de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'est pas un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif du groupe, ou pour lequel le groupe représente une part significative de l'activité,
- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Les trois membres indépendants sont Vincent Rieu, Pierre Guénant et Jean-Marc Loubier.

Le Conseil de Surveillance recherchera, chaque fois qu'il en aura la possibilité, à tendre vers un équilibre hommes/femmes au sein du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a pour objectif le contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il s'appuie pour cela sur le travail réalisé par les Commissions (cf. paragraphes suivants).

En particulier, il valide la stratégie, les points clés liés au développement du groupe, les relations financières entre les filiales et l'arrêté des comptes. Il apporte aux actionnaires et aux salariés représentés les garanties de gestion, de transparence et de visibilité dans le fonctionnement quotidien et les perspectives de développement.

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été établi. Il définit :

- le fonctionnement des procès-verbaux
- les réunions du Conseil par des moyens de visioconférence
- l'organisation des Commissions du Conseil (Commission d'Audit, Commission de Rémunération, Commission Stratégie Développement et Investissements)
- les conditions de modification du règlement intérieur

En 2018, le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois afin de se prononcer sur :

- l'examen de l'arrêté des comptes annuels 2017
- l'examen des comptes semestriels 2018
- l'approbation des budgets 2019
- la rémunération du Président du Directoire
- divers sujets liés à des prises de participation, cession d'actifs et organisation de la gouvernance

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, ont été expliquées au Conseil, à chaque arrêté de comptes publiés, ainsi que les données principales issues du contrôle de gestion.

En 2018, le taux de présence des administrateurs aux Conseils de Surveillance s'est situé entre 71% et 100%, avec **un taux de présence moyen de 80%**.

1 – 2 Le Directoire :

Le Directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer et assurer le développement de la société et de ses filiales. Il établit chaque trimestre un rapport de sa gestion au Conseil de Surveillance.

Composition du Directoire à la date du rapport :

Antoine LECCIA , Président

Raymond PLANTADE

Philippe JEANJEAN

Le Directoire se réunit régulièrement afin de traiter les affaires courantes et définir les actions prioritaires. Il établit chaque trimestre un rapport présenté au Conseil de Surveillance.

En 2018, le Directoire s'est réuni à sept reprises, pour :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels, les rapports trimestriels au Conseil de Surveillance
- l'examen des budgets 2019
- les plans d'attribution d'actions gratuites au management
- la création des actions dans le cadre de l'option de paiement du dividende en actions
- l'établissement des documents prévisionnels prévus par la loi de prévention des difficultés des entreprises

- le versement exceptionnel au titre de la participation 2017
- la montée au capital de la société Prodégustation

1 – 3 Les commissions du Conseil de Surveillance

Des commissions sont chargées d'éclairer les décisions du Conseil.

Elles sont aujourd'hui au nombre de trois:

a / Une commission stratégie, développement et investissements

Elle est composée de :

Bernard Jeanjean (Président)

Brigitte Jeanjean

Frédéric Jeanjean

Vincent Rieu

Marie-Elisabeth Plantade

Pierre Guénant

Jean-Marc Loubier

Philippe Jeanjean

Raymond Plantade

Olivier Guize / Cédric Fontaine (Censeurs)

Cette commission s'est réunie deux fois en 2018. Elle a pour mission la validation de la stratégie et des orientations proposées par le Directoire. Elle est notamment chargée de préparer et de présenter au Conseil de Surveillance le plan stratégique à cinq ans.

La Commission Stratégie, Développement et investissements est également amenée à se prononcer sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des investissements annuels
- acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- orientation stratégique par filiales et régions
analyse, suivi des résultats trimestriels et validation des réponses et décisions prises lors des comités de direction mensuels

b/ Une commission d'audit

Cette commission est composée de :

Pierre Guénant (Président)

Vincent Rieu

Frédéric Jeanjean

Raymond Plantade (membre du Directoire)

Invités : les Commissaires aux Comptes, le Directeur Audit Interne-Juridique et Gouvernance, le Directeur Administratif et Financier Groupe, Cédric Fontaine (Censeur).

La Commission d'audit a été créée dès 2004 et a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels d'AdVini,
- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,
- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe
- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe
- de suivre le contrôle légal des comptes, de la désignation et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Elle s'est réunie trois fois au cours de l'année 2018, pour l'arrêté des comptes annuels 2017, pour l'arrêté des comptes semestriels 2018 et pour faire un point sur la restructuration de la dette AdVini ainsi que sur l'audit interne.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance de la Commission d'audit notamment

- leur déclaration d'indépendance,
- le cas échéant, les faiblesses significatives de contrôle interne relatives à l'élaboration des comptes,
- ainsi que les informations sur les prestations du réseau et les services autres que la certification des comptes.

Le Groupe reste très vigilant aux évolutions de la réglementation, notamment concernant la composition et le rôle de la Commission d'audit, en liaison avec les conclusions des groupes de travail mis en place par l'AMF.

c/ Une commission des nominations et des rémunérations

Cette commission est composée de :

Vincent Rieu (Président)

Pierre Guénant

Brigitte Jeanjean

Béatrice Bezal (DRH)

Cette commission s'est réunie deux fois en 2018. Elle a pour missions:

- Approuver les systèmes de rémunération et leurs modalités d'application, notamment en ce qui concerne la rémunération du Président et des membres du Directoire
- Proposer des grilles de salaires relatives à la rémunération des dirigeants
- Proposer et contrôler les méthodes de rémunération variable des dirigeants
- Avis sur la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites
- Examiner l'évolution des structures du groupe
- Délimiter le cadre des négociations salariales annuelles du groupe
- Analyser et préconiser toute question relative à la politique RH qui lui est soumise par le Président du Conseil de surveillance.

1 – 4 Les comités du Directoire

Le Directoire, en charge de la gouvernance opérationnelle, s'appuie sur :

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est présidé par le Président du Directoire et constitué de sept membres :

- la Directrice des Ressources Humaines
- le Directeur Commercial (France et export)
- le Directeur des Opérations
- le Directeur Marketing et Communication
- le Directeur Administratif et Financier
- le Président de Laroche
- le Président d'Ogier et de Gassier
- le Président de Cazes
- Le Directeur Systèmes d'Information et Organisation

Le Comité exécutif définit la stratégie, assure la coordination entre la holding et ses filiales ainsi qu'entre les filiales. Il assure la conduite des activités du groupe ainsi que la mise en œuvre de ses principales politiques. A compter de 2018, il se réunit deux fois par mois (une demi-journée et une journée).

Le taux de participation moyen en 2018 a été de 97%.

Les Comités de Direction

Ils sont au nombre de trois : Distribution, Marques Maisons de Vins et Produits de Services. Ces Comités de Direction challengent et valident la stratégie définie par le Comité Exécutif. Ils déclinent les décisions dans les différents départements de l'entreprise. Tous les sujets afférents au management opérationnel de l'entreprise y sont traités.

Composition : Les Comités de Direction sont constitués d'un binôme de dirigeants, membres du COMEX, qui en assurent l'animation. Les autres membres sont des représentants des maisons de vins, de la distribution, et d'autres services comme le contrôle de gestion.

Les Comités de Direction sont centrés sur la réalisation des actions dans le cadre du plan E-Toile 2016-2020 en lien avec les autres organes de gouvernance. Ils sont étendus à des cadres de directions (N-1) et pilotés par des membres du COMEX spécialistes de leur métier et appuyés par AdVini Corporate.

Les Comités de Direction se réunissent une fois par mois.

Le **Bureau Exécutif**, directement rattaché au Président du Directoire, est composé de trois personnes. Il est l'instance de coordination de la Direction du Groupe. Le Bureau Exécutif priorise, prépare et examine avec le Président du Directoire toute décision concernant la marche du Groupe et prépare les sujets pour le Conseil de Surveillance lorsque son approbation est nécessaire.

Il organise, coordonne et anime les travaux du Comité Exécutif et des Comités de Direction ainsi que les sujets de la Présidence. Il anime les process centralisés sur le mode assurance qualité.

Enfin, il veille à l'alignement des objectifs avec le plan stratégique, à la réalisation des plans annuels et prépare les agendas de la gouvernance opérationnelle (COMEX et CODIR).

Limitations apportées par le Conseil de surveillance aux pouvoirs du Directoire :

Les limitations de pouvoir du Directoire ont été fixées dans le cadre du Conseil de Surveillance du 2 juin 2008 conformément à l'article 15 des statuts.

Ces limitations portent, au-delà d'un montant fixé par le Conseil de Surveillance, sur :

- la souscription d'emprunts
- l'acquisition d'immeubles
- l'acquisition de participations
- l'acquisition de toute immobilisation

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies dans l'article 25 des statuts d'AdVini SA.

Politique de communication financière :

La communication financière est organisée autour de plusieurs axes:

- les communiqués, qui outre les informations trimestrielles sur le chiffre d'affaires et sur le résultat semestriel et annuel, relaient toute information significative (acquisitions, cessions, partenariats,...).
- les réunions de présentation des comptes semestriels et annuels, dans le cadre du calendrier de la SFAF, qui permettent un contact direct et des échanges avec les milieux financiers (gérants, analystes, journalistes, banques)
- le rapport financier annuel, tel que requis par le règlement de l'AMF,
- le site internet, qui centralise l'information réglementée et permet un accès aux présentations faites lors des réunions SFAF.

2- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

AdVini a pris connaissance des recommandations AFEP MEDEF d'octobre 2008 mais, à ce jour, ne les applique que partiellement.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil de Surveillance qui peut pour cela s'appuyer sur les recommandations de la Commission de Rémunération. La part variable de la rémunération des dirigeants est calculée selon une grille de résultat net avant impôts.

En deçà d'un certain seuil, aucune rémunération variable n'est versée. Un pourcentage du résultat, défini dans le cadre de cette grille, est distribué si le seuil est dépassé.

Ces critères sont également validés par le Conseil de Surveillance.

Seul le Président du Conseil de Surveillance a bénéficié de jetons de présence en 2018.

Des jetons peuvent également être versés ponctuellement à d'autres membres du Conseil.

Le Conseil de Surveillance peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux membres pour les missions ou mandats confiées. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées en charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Les membres qui exercent un mandat social ou une fonction salariée au sein d'AdVini bénéficient au titre des avantages en nature d'un véhicule de fonction.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information détaillée par individu et par nature.

La Commission de Rémunération intervient dans l'évaluation et la valorisation du travail effectué, la politique individuelle de rémunération ainsi que les potentiels d'évolution au sein du Groupe de chacun.

- Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.
- Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 a déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale de juin 2014.
- L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 a délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.
- Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.
- Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.
- Le Conseil de Surveillance du 26 mars 2015 a fait le point sur ces attributions.

- L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.
- En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de l'année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.
- Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2017 a validé l'attribution de la deuxième tranche d'actions gratuites (83 000 actions) pour le Président du Directoire, effective au 31/12/2016, les critères fixés ayant été atteints, revus par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil de Surveillance. Ce même Conseil a également validé l'attribution d'une enveloppe de 5.000 actions pour le management (sur les 10.000 initialement prévus) au titre des résultats de l'exercice 2016.

Aucun administrateur ne bénéficie de stock-options et il n'existe aucun autre engagement pris par la société au profit de ses mandataires sociaux que ceux décrits à la page 157 et 158 du présent rapport, notamment pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence pour les dirigeants mandataires sociaux.

Rémunération des mandataires sociaux

Rémunérations du Conseil de Surveillance

Bernard JEANJEAN Président du Conseil de Surveillance	2017		2018	
	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017	montants dus au titre de 2018	montants versés au titre de 2018
rémunération fixe				
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence (*)	42 660	42 660	42 660	42 660
avantages en nature				
TOTAL	42 660	42 660	42 660	42 660

(*) Après déduction du prélèvement à la source de 21%.

Brigitte JEANJEAN Membre du Conseil de Surveillance	2017		2018	
	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017	montants dus au titre de 2018	montants versés au titre de 2018
rémunération fixe	118 177	118 177	158 961	158 961
rémunération variable	21 700	21 700	24 672	24 672
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	7 008	7 008	9 088	9 088
TOTAL	146 885	146 885	192 721	192 721

Frédéric JEANJEAN Membre du Conseil de Surveillance	2017		2018	
	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017	montants dus au titre de 2018	montants versés au titre de 2018
rémunération fixe	118 177	118 177	158 068	158 068
rémunération variable	21 607	21 607	26 173	26 173
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	8 904	8 904	8 868	8 868
TOTAL	148 688	148 688	193 109	193 109

Les autres membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération de leur mandat au cours des exercices 2017 et 2018.

Rémunérations du Directoire

Tableau N°1 : Synthèse des rémunérations et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	Exercice 2017	Exercice 2018
Antoine LECCIA - Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	417 729	467 234
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (1)	0	0
TOTAL	417 729	467 234
Philippe JEANJEAN - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	110 858	164 320
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	110 858	164 320
Raymond PLANTADE - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	135 262	150 261
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	135 262	150 261

(*) Détaillées dans le tableau 2 ci-dessous.

(1) 30.000 actions de performance ont été définitivement acquises en août 2016, conformément au Directoire du 12/08/2014. Par ailleurs, 83.000 actions ont été définitivement attribuées en 2016 et acquises au 01/01/2019.

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

	2017		2018	
	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017	montants dus au titre de 2018	montants versés au titre de 2018
ANTOINE LECCIA				
Président du Directoire				
rémunération fixe	315 495	315 495	360 000	360 000
rémunération variable	80 000	80 000	85 000	85 000
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	22 234	22 234	22 234	22 234
TOTAL	417 729	417 729	467 234	467 234

	2017		2018	
	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017	montants dus au titre de 2018	montants versés au titre de 2018
Philippe JEANJEAN				
Membre du Directoire				
rémunération fixe	106 106	106 106	106 167	106 167
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle			53 389	53 389
jetons de présence				
avantages en nature	4 752	4 752	4 752	4 752
TOTAL	110 858	110 858	164 320	164 320

	2017		2018	
	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017	montants dus au titre de 2018	montants versés au titre de 2018
Raymond PLANTADE				
Membre du Directoire				
rémunération fixe	115 290	115 290	118 179	118 179
rémunération variable	27 482	27 482	29 045	29 045
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	4 812	4 812	4 812	4 812
TOTAL	147 583	147 583	152 036	152 036

Les avantages en nature correspondent aux véhicules de fonction et aux bons mensuels d'achat de vin.

La part variable de la rémunération des dirigeants est calculée selon une grille de résultat net avant impôts. En deçà d'un certain seuil, aucune rémunération variable n'est versée. Un pourcentage du résultat, défini dans le cadre de cette grille, est distribué si le seuil est dépassé.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne un membre du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire et a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 17 janvier 2011.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat pour l'exercice 2019 figurent ci-après.

1- DIRECTOIRE

Monsieur Antoine LECCIA – Président du Directoire

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Le Président perçoit une rémunération fixe	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est fixée par le Conseil de Surveillance et son montant est le même depuis 2014.
Rémunération variable	Le Président perçoit une rémunération variable pouvant représentée au maximum 6 mois de salaire de base brute.	La rémunération variable est basée sur des objectifs de performance de la Société. Les objectifs sont définis par le Directoire, revus par le Comité de Rémunération et arrêtés par le Conseil de Surveillance. Ces objectifs sont basés sur le résultat net consolidé avant impôt.
Rémunération exceptionnelle	Le Président peut percevoir une rémunération exceptionnelle.	Les critères sont déterminés au cas par cas par le Conseil de Surveillance.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Le Président ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire.	

La société acquitte pour le compte de M. Leccia une assurance chômage privée.

Par ailleurs, le conseil de surveillance en date du 2 juin 2008, amendé par le conseil de surveillance du 14 mai 2014 a accordé à Monsieur LECCIA une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie représentant au maximum trois ans de rémunération brute (fixe et variable). Cette indemnité est déterminée de la manière suivante :

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 217,27 :
 - Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 217,27, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
 - Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 217,27, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
 - Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 2,5 m€ :
 - Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 2,5m€, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
 - Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 2,5 m€, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
 - Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée

Le contrat de travail de M. Leccia est suspendu.

M. Leccia bénéficie de plans d'attribution gratuite d'actions votés par l'assemblée générale du 4 juin 2014, mis en place par le Directoire du 12 août 2014 après avoir été arrêtés par le conseil de surveillance du 14 mai 2014.

Monsieur Philippe Jeanjean et Monsieur Raymond Plantade – membres du directoire

Les deux autres membres du Directoire ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Ils ont un contrat de travail en cours avec la société et reçoivent la totalité de leur salaire au titre de ce contrat de travail. Ils peuvent bénéficier s'ils sont membres du COMEX ou du comité de direction de plans d'attribution gratuite d'actions.

2- CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent des jetons de présence annuels dont le montant est décidé par l'assemblée générale.

Le conseil de surveillance alloue la totalité des jetons de présence à Monsieur Bernard Jeanjean, son Président. Le montant des jetons de présence alloué est identique depuis 2013.

Les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent aucune autre rémunération de la Société au titre de leur mandat.

3- Liste des mandats

Liste des mandats des membres du Conseil de surveillance

MONSIEUR BERNARD JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Président et membre du Conseil de surveillance
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.M.E.	Administrateur
SCI L'ENCLOS II	Gérant
SCI LENNE	Gérant
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS	Directeur Général
MONSIEUR VINCENT RIEU	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil de surveillance
SCP DORIA AVOCATS	Co-gérant
SCI SOCIÉTÉ SAINT GREGOIRE	Gérant
SCI PHICHABE	Co-gérant
SCI RVH	Gérant
SCI CLOS DE PAULILLES	Co-gérant
SCI ALVIPA	Co-gérant
MADAME MARIE-ÉLISABETH PLANTADE	
SOCIÉTÉS	MANDAT

SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
B.M.E.	Administratrice
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
MONSIEUR PIERRE GUENANT	
SOCIÉTÉS	MANDAT
ADVINI SA	Membre du Conseil de Surveillance
HDL/ASSYSTEM SA	Membre du Conseil d'Administration
PGA HOLDING Sarl	Co-gérant
CFAO SA	Administrateur / Pdt du Comté des Nominations et rémunérations
IBL MAURITIUS LTD	Directeur / Président du Comité Stratégies
MADAME BRIGITTE JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.M.E.	Présidente du Conseil d'Administration
SIO	Vice-Présidente du Directoire
SARL MAS DES ÉTANGS	Gérante
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	Gérante
SARL MAS DE LUNES	Gérante
SCEA LANDEYRAN	Gérante
SCEA VALOUSSIERE	Gérante
MONSIEUR FREDERIC JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.P.F.	Administrateur
SARL DU DOMAINE DE LA TRUFFIÈRE	Gérant
SIO	Président et membre du Directoire
GFA LANDEYRAN	Gérant
SCA MAS DE LUNES	Gérant
SCA TEISSIER	Gérant
Monsieur Jean-Marc LOUBIER	
SOCIÉTÉS	MANDAT
HKL Holding	Chief Executive Officer
First Heritage Brands Limited	Director
First Heritage Brands Advisory SAS	President and CEO
First Heritage Brands B.V.	Director
First Heritage Brands Cooperatief U.A.	Director
Scea de Coumiac	Gerant
GFA des Bourgues Rouges	Gerant
Delvaux Design Coordination & Finance n.v.	Director
DLX Holdings	Director
Financiere de Romans	Director
RC Holdings	Director
Sonia Rykiel Creation et Diffusion de Modeles SA	Chairman
Sonia Rykiel Parfums Beauté SA	Director
Delvaux Compagnie des Linges n.v. (Dormant)	Director
Delvaux Createur n.v.	Director
Delvaux Japan K.K.	Director
Immodel n.v.	Director
Maroquinerie Delvaux Belgium n.v.	Executive Chairman and CEO
Chambre Syndicale du Prêt a Porter	Administrateur

AdVini	Member of Supervisory Board
--------	-----------------------------

Liste des mandats des membres du Directoire

MONSIEUR ANTOINE LECCIA	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Président du Directoire
ADVINI CANADA	Chairman
ADVINI USA	Chairman
ANTOINE MOUEIX SAS	Directeur général
SARL CONSEILS ALTU PRATU	Gérant
ADVINI ASIA (Hong Kong)	Directeur
ADVINI SHANGHAI	Directeur
SELECT VINS ADVINI (Montréal – Canada)	Vice-Président
SCI ADVINI PATRIMOINE	Gérant
SAS MAS NEUF	Président
Sarl ECOLE DES VINS ADVINI (EVA)	Gérant
AMP MEDOC (ex LAPALU PARTICIPATIONS)	Président
L'AVENIR (Afrique du Sud)	Membre du board
Le BONHEUR (Afrique du Sud)	Membre du board
MAISON DU CAP (Afrique du Sud)	Membre du board
ADVINI SOUTH AFRICA (Afrique du Sud)	Membre du board
KEN FORRESTER (Afrique du Sud)	Membre du board
EURL VIGNOBLES EN VOL	Gérant
SAS MATPRO	Président
STELLENBOSCH VINEYARDS (Afrique du Sud)	Chairman
MONSIEUR RAYMOND PLANTADE	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Directoire
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	Président
SIO	Membre du Directoire
SCI LES TOURNESOLS	Gérant
SCI CAP IMMO	Gérant
Monsieur Philippe JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Directoire
SARL TRANSPORT LODÉZIENS	Gérant
SIO	Membre du Directoire
SCEA LE FENOUILLET	Gérant
SCA MAS DE PIVE	Gérant
SA B.P.F.	Président du Conseil
SCA MONIER	Gérant

Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 405 202 €.

Aucun administrateur ne bénéficie de stock-options et il n'existe aucun autre engagement pris par la société au profit de ses mandataires sociaux (notamment, pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence pour les dirigeants mandataires sociaux).

Comme indiqué au paragraphe « Actionnariat salarié » à la page 164 du présent rapport, le programme d'attribution d'actions gratuites, approuvé par l'Assemblée Générale du 4 juin 2014, et validé par le Directoire du 12 août 2014 et par le Conseil de Surveillance du 29 août 2014 attribue gratuitement une première tranche de 30.000 actions au Président du Directoire. Ces actions ont été définitivement acquises en août 2016.

Une seconde tranche de 83.000 actions gratuites, pour le Président du Directoire, a été définitivement attribuée au 31/12/2016 sur la base des critères réalisés sur l'exercice 2016.

4- État des délégations de pouvoir et de compétence et utilisations faites pendant l'exercice

Résolution Assemblée	Type délégation	Durée	Montant maxi	Montant Utilisé
20 ^{ème} résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois (08/2020)	4.000 K€	0
21 ^{ème} résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par offre au public par émission d'actions ordinaires	26 mois (08/2020)	4.000 K€ (imputable sur plafond de la 20 ^{ème} résolution)	0
22 ^{ème} résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'options de sur-allocation	26 mois (08/2020)	Dans la limite de 15% l'émission initiale	0
23 ^{ème} résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs avec suppression du DPS	18 mois (12/2019)	4.000 K€ (imputable sur plafond de la 20 ^{ème} résolution)	0
24 ^{ème} résolution AGM 14/06/2018	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois (08/2020)	Dans la limite de 10% du capital	0
25 ^{ème} résolution AGM 14/06/2018	Délégation de pouvoirs Augmentation capital au profit des salariés	26 mois (08/2020)	130.000 euros	0

5- Capital social, actionnariat et prises de participation

Au 1er janvier 2019, le nombre total d'actions s'élève à 3 936 394 dont 42,8 % détenues par le groupe familial Jeanjean.

Dans le cadre du dividende payé en partie en actions, 5 442 actions nouvelles ont été créées le 31 juillet 2018.

Personnes détenant plus des deux tiers du capital : Néant

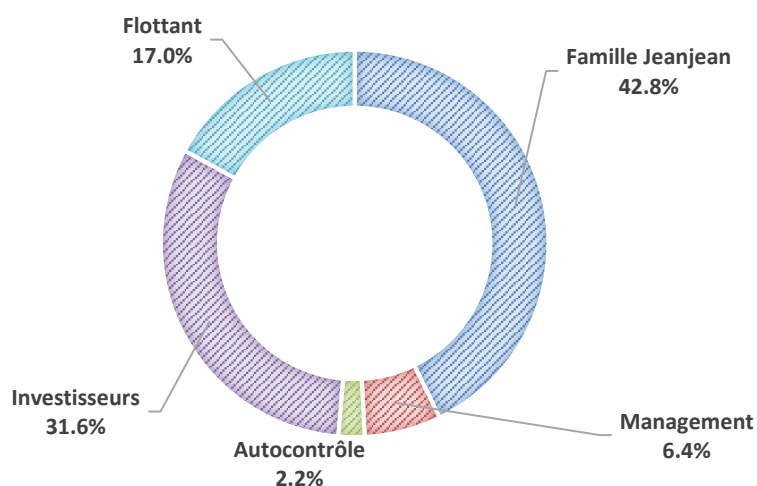
Personnes détenant plus de 5 % du capital à la date du rapport :

- SIO (holding familial Jeanjean)
- FIAG Holding
- SARUNA International
- GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS

Actionnariat AdVini (au 1er janvier 2019)

Il est rappelé que depuis février 2010, dans le cadre de l'acquisition de Laroche par Jeanjean, puis la fusion des deux entités, un pacte d'actionnaires d'une durée de trente ans a été signé entre les familles Laroche et Jeanjean (via SIO) et que ce pacte est constitutif d'une action de concert.

Répartition de l'actionnariat au 02/01/2019



Informations sur les rachats d'actions (autocontrôle)

	ACTIONS		DROITS DE VOTE EXERCABLES	
	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	3 936 394	100,0%	6 410 659	100%
Groupe familial JEANJEAN	1 683 479	42,8%	3 328 432	51,9%
Management	252 095	6,4%	302 554	4,7%
Autocontrôle	86 259	2,2%	0	0,0%
FIAG	577 055	14,7%	910 022	14,2%
Saruna International	263 871	6,7%	527 742	8,2%
Grands Crus Investissements	222 905	5,7%	222 905	3,5%
Agro Invest	179 842	4,6%	304 842	4,8%
Flottant	670 888	17,0%	814 162	12,7%

Au cours de l'exercice 2018, le contrat de liquidité d'AdVini a acquis au total 2 674 actions au cours moyen de 32,15 € et cédé 1 320 actions au cours moyen de 32,95€.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a racheté sur l'année 2018 un total de 7 333 actions au cours moyen de 31,65€.

Le nombre total d'actions auto-détenues au 31 décembre 2018 est de 86 259 dont 6 940 actions faisant partie du contrat de liquidité, soit 2,2 % du capital, ce qui représente une valeur (au cours d'achat) de 1,665 M€.

Actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est exclusivement constitué des 6,4% du capital détenus par le management au 02/01/2019.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

La charge comptabilisée au titre de ces actions gratuites sur l'exercice 2018 est de 48 milliers d'euros (hors contribution patronale).

Prise de participation (> 5% du capital)

Stellenbosch Vineyards, Afrique du Sud (57%)

SCEA de Landeyran (100%)

L'action AdVini

Le cours de l'action AdVini à la clôture de l'exercice 2018 était de 27,80 €, contre 34,49 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le cours le plus haut sur l'année a été de 36,8 €, le plus bas de 25 €

Les volumes échangés ont été de 33 660 titres sur l'exercice en 240 séances, soit une moyenne de 74 titres par séance.

Dividendes

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (1)	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2017	1.577.660,32 €	0
31/12/2016	1.574.559,08 €	0
31/12/2015	1 329 748,18 €	0

(1) Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

Option pour le paiement du dividende en actions

Le texte des résolutions présenté à l'Assemblée Générale convoquée le 13 juin 2019 propose la distribution d'un dividende d'un montant de 1 299 010,02 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit 0,33€ par action (stable).

Conformément à l'article 35 des statuts, après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré, nous proposons d'accorder aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Chaque actionnaire pourra, à son choix, soit exercer son option pour le paiement du dividende en actions ou pour le paiement du dividende en numéraire pour la totalité des droits à dividende lui revenant, soit exercer son option pour le paiement du dividende en actions pour la moitié des droits à dividende lui revenant, l'autre moitié étant payée en numéraire.

Les actions nouvelles objet de la présente option seront émises à un prix égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'assemblée générale diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur.

Si le montant du dividende auquel il a le droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Les actions émises en paiement seront entièrement assimilées aux actions existantes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et de l'assemblée générale à compter de leur émission.

L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée auprès des intermédiaires habilités à payer le dividende, entre le 21 juin 2019 et le 13 juillet 2019 inclus.

À défaut d'exercice de l'option à cette date, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Évolution du cours sur cinq ans au 22 mars 2019

(Cours en € - source Euronext)



État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2018 : Néant.

Éléments relatifs au capital et à la gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur une offre publique lors d'une offre publique : Néant.

8. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :
 - Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : Advini France qui couvrent entre 95% des effectifs ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

☐ Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre janvier 2019 et avril 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ 4 semaines.

Nous avons mené 2 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions des Ressources Humaines et du Développement Durable.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

Politiques et actions :

- *Sur le risque « Gestion des ressources : Tri et Recyclage » et les risques sociaux liés à la santé sécurité, à la diversité et à la gestion des compétences, identifiés comme principaux, les objectifs et les plans d'actions restent à définir.*

Paris-La Défense, le 24 avril 2019

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé développement durable

Jean-François Bélorgey
Associé

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales et sociétales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Effectif (nb) Part d'homme (%) Part de femmes (%) Nombre de CDD (nb) Embauches (CDI) Départs Taux de fréquence Taux de gravité Taux d'absentéisme	La santé et la sécurité au travail Qualité de vie au travail à travers la formation et développement des compétences L'égalité de traitement (égalité homme / femmes, lutte contre les discriminations, insertion personnes handicapées)
Informations environnementales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Consommation d'énergie totale (GWh) Consommation d'énergie à équivalent bouteille 75cl (KWh/L) Consommation d'eau totale (m3) Consommation d'eau par litre de vin Consommation d'eau par lot de 100 items fabriqués Taux de recyclage (%) Nombre de catégorie de déchets (nb) Quantité de verre totale utilisée (T) Quantité de verre utilisée en équivalent bouteille 75cl (g/bouteille) Part des surfaces production engagées dans une démarche agro-écologique (%) Surfaces certifiées HVE, bio, IPW (%)	Le changement climatique : réduction des consommations d'énergie et la raréfaction des ressources en eau La raréfaction des ressources naturelles par la promotion du recyclage La préservation des sols et la promotion d'une agriculture durable